

Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023



Juillet 2013

Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats

Réalisation

Service de la faune aquatique
Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
880, chemin Sainte-Foy (2^e étage)
Québec, Québec (Canada) G1S 4X4

Rédaction

Hugo Canuel
Léon L'Italien
Alain Vallières¹
Association sportive Batiscan-Neilson (ASBN)

Collaboration

Marc Talbot¹
Benoît Thomas¹
Martin Arvisais
Isabel Thibault
Francis Bouchard
Jean-Francois Dumont¹
Véronique Leclerc
Jessy Dynes

¹ : Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêt-Mines-Territoire
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles
1685, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 1.14
Québec, Québec (Canada), G1N 3Y7

Note au lecteur : L'élaboration de ce plan d'ensemencement a été rendu possible grâce au soutien financier du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la faune.

Référence à citer :

MDDEFP (2013). Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec (Québec), 29 p. + annexes.

© Gouvernement du Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN : 978-2-550-68782-5

RÉSUMÉ

Dans les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* qui ont été publiées en 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, 2008), certaines actions ont été mises de l’avant afin de maximiser la valeur des ensemencements faits au Québec et de minimiser leurs effets négatifs sur la biodiversité et les populations naturelles des plans d’eau de la province.

Une de ces actions est la rédaction de plans d’ensemencement pour les territoires fauniques structurés de la province dont fait partie la zec Batiscan-Neilson. Les plans d’eau de la zec Batiscan-Neilson ont été analysés selon les critères édictés dans le *Cadre national d’élaboration d’un plan d’ensemencement* (MDDEFP, 2013a), ce qui a permis de déterminer que 55 plans d’eau sur un total de 388 pourraient être ensemencés avec de l’omble de fontaine dans la zec Batiscan-Neilson. Il reste donc 333 plans d’eau où les ensemencements sont proscrits. Des 188 plans d’eau pour lesquels on ne dispose pas de suffisamment de données, on en compte 176 où les ensemencements sont proscrits. Pour les plans d’eau où l’ensemencement est proscrit, 11 abritent une population d’omble chevalier, 1 abrite une population de garrot d’Islande, 109 sont des plans d’eau sans poissons, 129 sont occupés par une population d’omble de fontaine en allopatrie et 86 ont un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne du territoire. De plus, 41 plans d’eau considérés comme étant des cas particuliers ne peuvent faire l’objet d’ensemencements. Il en est ainsi en raison des conditions d’oxygène dissous défavorables, d’une préoccupation à l’égard de la protection d’une espèce ayant une génétique particulière ou d’ensemencements jugés inefficaces par le passé.

Ce plan d’ensemencement prend effet dès sa publication, et ce, pour une période de dix ans. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande de l’une des parties.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	iv
1. Introduction	1
2. Description de la zec Batiscan-Neilson.....	2
3. Objectifs du plan d’ensemencement.....	4
3.1. Protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices.....	4
3.2. Préserver la biodiversité.....	5
3.3. Optimiser les ensemencements.....	5
3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive	5
4. Contexte réglementaire et légal	6
5. Critères pour autoriser ou interdire un ensemencement.....	7
6. Analyse des plans d’eau de la zec Batiscan-Neilson.....	8
6.1. Présence de l’omble chevalier <i>oquassa</i>	8
6.2. Présence d’une espèce à statut précaire.....	8
6.3. Plans d’eau sans poissons (LSP)	11
6.4. Plans d’eau n’ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique	11
6.5. Plans d’eau à omble de fontaine n’ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne	15
6.6. Plans d’eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes.....	19
6.7. Autres considérations	19
6.7.1. Ensemencement de truite arc-en-ciel, de truite brune et d’omble moulac	19
6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d’eau	20
6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion de la zec Batiscan-Neilson.....	20
6.7.4. Optimisation des ensemencements	22
6.8. Plans d’eau à ensemencement permis	22
7. Synthèse des résultats et conclusion.....	26
Bibliographie	29
ANNEXE 1 Tableau d’analyse et de synthèse du plan d’ensemencement de la zec Batiscan-Neilson	32
ANNEXE 2 Zones aquacoles.....	54
ANNEXE 3 Catégories d’ensemencement	55
ANNEXE 4 Grille décisionnelle pour l’ensemencement d’un plan d’eau avec de l’omble de fontaine	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Poissons présents dans les plans d’eau de la zec Batiscan-Neilson.	2
Tableau 2 : Lacs à omble chevalier <i>oquassa</i> sur la zec Batiscan-Neilson.	8
Tableau 3 : Liste des espèces susceptibles d’être affectées négativement par un ensemencement.	10
Tableau 4 : Lacs sans poissons sur la zec Batiscan-Neilson.	11
Tableau 5 : Rendements moyens des plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la zec Batiscan-Neilson.	16
Tableau 6 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable.	16
Tableau 7 : Lacs pour lesquels les ensemencements seront interdits ou limités en raison de la protection de bassins versants.	21
Tableau 8 : Liste des lacs acides et/ou en déficience d’oxygène dissous.	22
Tableau 9 : Performance moyenne des ensemencements effectués dans la zec Batiscan-Neilson.	22
Tableau 10 : Plans d’eau pour lesquels les ensemencements sont permis.	24
Tableau 11 : Synthèse des résultats.	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zec Batiscan-Neilson	3
Figure 2 : Plan d’ensemencement de la zec Batiscan-Neilson.....	27
Figure 3 : Zones de conservation et de protection de la zec Batiscan-Neilson	29

1. INTRODUCTION

L’ensemencement de lacs et de cours d’eau est une méthode de gestion des populations de poissons utilisée depuis des décennies au Québec. Cette pratique vise à atteindre deux grands objectifs : la conservation et la mise en valeur de la ressource (voir les types d’ensemencement à l’annexe 3). Les ensemencements de conservation sont utilisés pour rétablir une population déficiente en raison d’une perturbation naturelle, anthropique ou d’une contrainte d’habitat limitant son développement. Les ensemencements de mise en valeur sont utilisés pour maintenir ou développer la pêche sportive.

L’ensemencement présente plusieurs avantages. Toutefois, il peut avoir des impacts environnementaux sur l’habitat ou sur les espèces qui y sont exposées. Le Secteur de la faune a donc revu les pratiques d’ensemencement afin de les optimiser, tout en réduisant au maximum les inconvénients qui y sont associés. Les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (MRNF, 2008) ont émergé, en mars 2008, de cette révision. Plusieurs actions découlent de ces lignes directrices, notamment l’application d’un nouveau pouvoir du ministre (voir section 4. Contexte réglementaire et légal) à mettre en place des **plans d’ensemencement** pour les territoires fauniques structurés (zecs, réserves fauniques et certaines pourvoies avec droits exclusifs).

Le plan d’ensemencement vise à protéger l’intégrité écologique et génétique des populations indigènes de poissons, à soutenir l’offre de pêche lorsque l’habitat est dégradé de façon irréversible ou qu’il est impossible d’équilibrer l’offre et la demande, à s’assurer qu’aucune espèce à statut précaire n’est mise en danger et à optimiser les ensemencements. Cet outil de gestion évolutif et dynamique résulte d’une approche concertée du MDDEFP et des délégataires. Le résultat est une liste des plans d’eau où l’ensemencement est en général autorisé. Les conclusions, que l’analyse permet de mettre en évidence, s’appliquent principalement à l’omble de fontaine. Pour les autres espèces, il est recommandé de se référer aux fascicules d’aide à l’ensemencement des plans d’eau (MDDEFP, 2013) et lorsque requis, faire une demande de transport et d’ensemencement au bureau régional du MRN.

Le présent document est le résultat, d’une part, d’une collaboration entre le ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), le ministère des ressources naturelles (MRN) et les gestionnaires de la zec Batiscan-Neilson et, de l’autre, d’une réflexion dirigée et concertée qui a permis d’établir une liste des plans d’eau pour lesquels les ensemencements sont proscrits sur la zec Batiscan-Neilson et les raisons pour lesquelles ils le sont.

2. DESCRIPTION DE LA ZEC BATISCAN-NEILSON

La zec Batiscan-Neilson a été créée dans le cadre de l'Opération Gestion-Faune de 1978. Depuis, elle n'a subi que peu de modifications territoriales et a toujours été exploitée par le même délégataire, l'Association sportive Batiscan-Neilson, région Saint-Raymond. La forme particulière de ce territoire et l'étendue du réseau routier qui y donne accès requièrent la présence de trois postes d'enregistrement (barrières), morcelant la zec en six secteurs bien définis. Seuls les secteurs Grandbois, Sainte-Anne et Talayarde ne comprennent pas de poste d'enregistrement. Les usagers de ce secteur doivent donc enregistrer leurs prises dans un dépanneur de Saint-Raymond.

Située dans les municipalités régionales de comté (MRC) de Portneuf et de la Jacques-Cartier, près des municipalités de Saint-Raymond, de Rivière-à-Pierre et de Saint-Léonard, la zec Batiscan-Neilson couvre une superficie de 878 km². Elle est limitée à l'est par la réserve faunique des Laurentides et à l'ouest par la zec de la Rivière-Blanche et la réserve faunique de Portneuf (figure 1).

La zec Batiscan-Neilson est la zec de la région de la Capitale-Nationale où il se récolte le plus d'ombles de fontaine. Elle comprend 388 lacs dont 224 offrent un potentiel de pêche réparti sur une superficie lacustre de 3 678 ha. La majorité de ces lacs sont de faible superficie, seulement cinq d'entre eux étant supérieurs à 100 ha. Bouchard et Vallières (2001) mentionnent également que près de 80 % du territoire abrite des populations d'omble de fontaine indigènes.

La principale espèce pêchée dans cette zec est l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). Au cours des saisons 2006 à 2008, une moyenne annuelle de 28 364 jours-pêcheurs a été observée, pour une récolte annuelle moyenne de 103 857 poissons, une masse annuelle moyenne de 12 284 kg, donnant un poids moyen de 120 g/poisson. L'autre espèce sportive d'importance est l'omble chevalier pour laquelle des données de capture sont trop restreintes, ce qui ne permet pas de dresser un tableau révélateur des efforts déployés pour la capture de l'espèce et des résultats de pêche. En tout, selon les connaissances actuelles, cinq espèces de poissons se retrouvent dans les plans d'eau de la zec (tableau 1).

Tableau 1 : Poissons dans les plans d'eau de la zec Batiscan-Neilson

Nom français	Nom scientifique	Nombre de plans d'eau connus
Meunier noir	<i>Catostomus commersoni</i>	2
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>	17
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	285
Omble chevalier	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	10
Tête-de-boule	<i>Pimephales promelas</i>	8

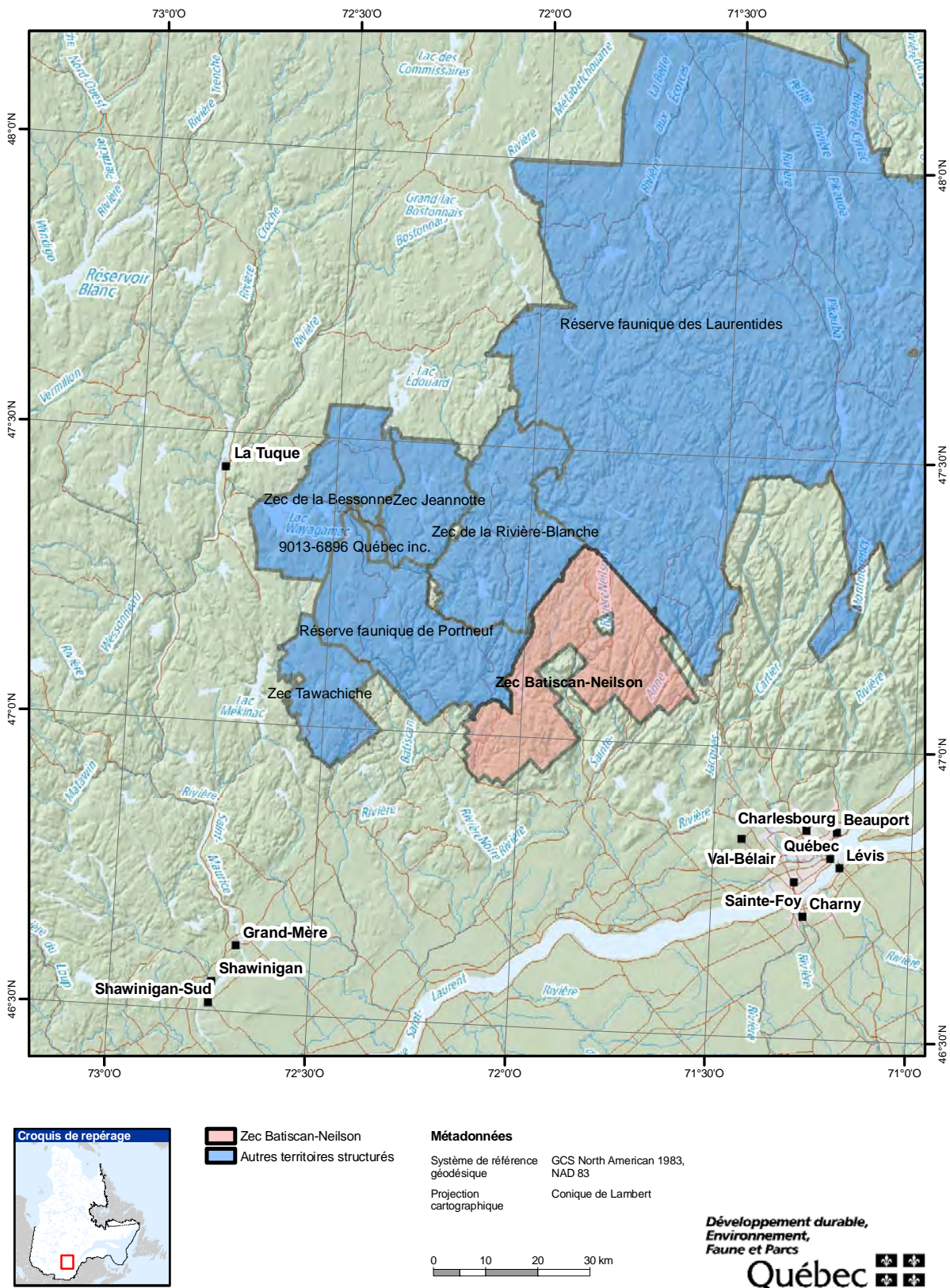


Figure 1 : Localisation de la zec Batiscan-Neilson

3. OBJECTIFS DU PLAN D’ENSEMENCEMENT

Un plan d’ensemencement a pour objectif d’optimiser les ensemencements dans un territoire faunique structuré afin de préserver l’intégrité des communautés de poissons qui y sont présentes. De façon plus précise, il vise à :

- ✓ protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices;
- ✓ préserver la biodiversité (génétique, spécifique et écosystémique);
- ✓ optimiser les ensemencements;
- ✓ assurer la mise en valeur de la pêche sportive.

3.1. Protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices¹

Les populations indigènes d’omble de fontaine sont présentes dans les plans d’eau du Québec depuis le retrait des glaciers, il y a de cela environ 12 000 ans. L’isolement des populations a fait en sorte qu’elles se sont adaptées pour répondre aux conditions environnementales auxquelles elles ont été soumises. Cela leur permet de bénéficier d’une adaptation optimale (*fitness*) et leur confère une valeur génétique et patrimoniale qu’il importe de préserver. En effet, compte tenu de leur patrimoine génétique, les populations indigènes sont parfaitement acclimatées à leur milieu et sont davantage en mesure de s’adapter à un changement de conditions environnementales que les poissons d’élevage.

Dans la majorité des cas, la protection des populations d’omble de fontaine indigènes s’avère la meilleure option de gestion pour maintenir une pêcherie. Les modalités de suivi dans les territoires fauniques structurés (dénombrement de la récolte, données de masse et d’effort de pêche), conjuguées à une gestion rigoureuse des contingents (quotas annuels), sont normalement suffisantes pour assurer la pérennité des stocks si l’habitat de l’espèce est adéquat à chacun des stades de sa croissance.

Le recours à des ensemencements de mise en valeur afin d’augmenter l’offre de pêche dans un plan d’eau peut avoir des impacts négatifs sur la population indigène, dont les principaux sont (MRNF, 2008) :

- ✓ la compétition avec les individus indigènes et la prédation;
- ✓ les impacts génétiques (taille effective, structure, diversité);
- ✓ l’introduction d’agents pathogènes et de parasites;
- ✓ l’introduction accidentelle de nouvelles espèces;
- ✓ l’augmentation de la pression de pêche;
- ✓ le risque d’hybridation.

Conséquemment, il s’avère judicieux, biologiquement et économiquement, de protéger les populations indigènes autoperpétuatrices des plans d’eau du Québec.

¹ Population se renouvelant d’elle-même par la reproduction naturelle.

3.2. Préserver la biodiversité

En plus d’avoir des impacts négatifs sur la population d’omble de fontaine indigène, l’ensemencement est susceptible d’affecter directement ou indirectement plusieurs organismes présents dans le milieu : poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés, etc. (MRNF, 2008). Les impacts potentiels de l’ensemencement sur ces organismes doivent être pris en compte lors de l’élaboration d’un plan d’ensemencement.

3.3. Optimiser les ensemencements

Le succès d’un ensemencement dépend de plusieurs facteurs, dont l’habitat, la communauté locale, la capacité de support du milieu, l’espèce utilisée, l’origine génétique, le stade de développement, la qualité du poisson, de même que la méthode employée et la période d’ensemencement. Des fascicules d’aide à l’ensemencement des plans d’eau (MDDEFP, 2013) ont été produits pour les principaux poissons d’intérêt sportif du Québec afin d’aider les gestionnaires et les opérateurs de territoires fauniques structurés à optimiser leurs ensemencements.

3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive

L’ensemencement est surtout utilisé pour satisfaire à une demande de pêche plus grande que la productivité d’un plan d’eau. Selon un sondage mené en 2004 par la Fédération des pourvoiries du Québec, le recours à l’ensemencement pour soutenir l’offre de pêche était alors incontournable pour 74 % des répondants (Dumont et Blanchet, 2007), ce qui illustre bien l’importance de cette pratique pour l’industrie.

C’est l’ensemencement de type dépôt-retrait, le plus courant, qui répond le mieux à cette réalité, avec quelque 900 tonnes de poissons ensemencés annuellement (Morin, 2003). Ce type d’ensemencement consiste à introduire dans un plan d’eau des poissons de taille capturable à la pêche sportive, ce qui implique qu’une proportion élevée de poissons de taille intéressante peut être capturée dans un court délai. Lorsque le succès de pêche tend à diminuer, d’autres ensemencements ont lieu.

Plusieurs gestionnaires de territoires fauniques structurés ont recours à ce type d’ensemencement et les retombées économiques d’une telle pratique sont importantes. D’ailleurs, le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA) de l’Université Laval estimait que les ensemencements généreraient des dépenses de pêche supplémentaires d’environ 40 millions de dollars au Québec en 1999 (Doyon *et collab.*, 2001), alors que le MDDEFP estime cette dépense à près de 142,6 millions de dollars en 2011.

Une attention particulière doit être portée au succès des pratiques d’ensemencement en termes de taux de retour des poissons ensemencés à la pêche sportive. De petites quantités de poissons ensemencées régulièrement donnent habituellement de meilleurs résultats qu’un seul ensemencement avec un nombre élevé de poissons.

4. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL

En matière d’aquaculture, le gouvernement du Québec encadre les activités ainsi que les espèces autorisées. Le Règlement sur l’aquaculture et la vente des poissons (RAVP) autorise notamment la production, l’élevage, la garde en captivité, l’ensemencement et le transport de plusieurs espèces de poissons, selon un zonage aquacole qui lui est propre (voir annexe 2, aussi disponible sous forme de carte interactive à l’adresse www.mapaq.gouv.qc.ca, dans la section *Pêche et aquaculture commerciales*. Prenez note que la carte ne comporte pas les dernières mises à jour de la réglementation). Le RAVP prévoit également, surtout pour les régions situées au nord-est de la province, des restrictions sur l’origine des lignées génétiques utilisées. Rappelons que pour transporter du poisson vivant au Québec ou pour l’ensemencer, on doit obtenir un permis qui, dans le cas de l’omble de fontaine, est délivré directement par le pisciculteur et pour les autres espèces par la direction générale en région du MRN.

En plus des exigences réglementaires prévues dans le RAVP, certaines actions retenues en marge des *Lignes directrices sur lesensemencements de poissons* consistent à donner une portée légale aux plans d’ensemencement réalisés pour les réserves fauniques, les zones d’exploitation contrôlée et les pourvoiries avec droits exclusifs.

Cela a été rendu possible grâce aux nouveaux pouvoirs accordés à ce moment au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En effet, une modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) permet de reconnaître le caractère légal d’un plan d’ensemencement et, conséquemment, les différentes restrictions s’appliquant aux espèces de poissons qui y sont inscrites. Le plan d’ensemencement a une durée de dix ans, débutant au moment de sa publication. Le plan d’ensemencement ne pourra être modifié qu’une fois ce délai expiré, pour assurer une continuité en cas de changement de délégué, de conseil d’administration ou dans les orientations de gestion (du Ministère ou du délégué). Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande d’une des parties.

Les délégués ont la responsabilité de faire appliquer le plan d’ensemencement sur leur territoire. Quiconque, le délégué ou un citoyen, contrevient à un plan d’ensemencement établi en vertu de l’article 73.1 de la LCMVF commet une infraction et est passible, pour une première offense, d’une amende d’au moins 1 825 \$ et d’au plus 5 475 \$. Dans le cas d’une récidive dans les trois années suivant la condamnation pour une infraction à la même disposition, le contrevenant est passible d’une amende d’au moins 5 475 \$ et d’au plus 16 400 \$ et le juge peut en outre le condamner à l’emprisonnement pour une période maximale d’un an.

5. CRITÈRES POUR AUTORISER OU INTERDIRE UN ENSEMENCEMENT

Une liste de critères encadrant l'élaboration des plans d'ensemencement a été établie par un comité de travail composé de membres de Faune Québec et de la Direction générale de la Capitale-Nationale. Cette liste a été approuvée à l'hiver 2007 lors de l'Atelier sur la faune aquatique, de l'Atelier sur les territoires fauniques structurés et de la consultation de partenaires nationaux. Les ensemencements sont **interdits** sur les plans d'eau répondant à l'un **ou** l'autre des critères suivants :

- ✓ présence de l'omble chevalier *oquassa*;
- ✓ présence d'une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par un ensemencement;
- ✓ absence confirmée de poissons dans un lac (lac sans poissons [LSP]);
- ✓ plan d'eau n'ayant jamais étéensemencé, abritant une population allopatrique de poissons;
- ✓ plan d'eau pour lequel les données disponibles sont insuffisantes, sauf si au moins un ensemencement a eu lieu au cours des six dernières années.

Propre à l'omble de fontaine

- ✓ Plan d'eau ayant un rendement naturel moyen supérieur ou égal au rendement naturel moyen des lacs du territoire de même catégorie de superficie (> 20 ha ou ≤ 20 ha) pour les deux dernières générations de l'espèce (6 ans) et qui **n'a pas étéensemencé** au cours de cette période.

Propre au touladi

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le touladi, sont de plus de 2,5 touladis/filet-nuit dans le cas d'une population planctonophage (croissance lente) et de plus de 1,5 touladi/filet-nuit dans le cas d'une population ichtyophage (croissance rapide), sauf si l'historique d'ensemencement démontre que l'intégrité génétique de la population est irrémédiablement perturbée (voir l'*Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* sur le touladi [MDDEFP, 2013]).

Propre au doré

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le doré jaune, sont de plus de 1,0 doré/filet-nuit.

Notes :

- *Ces restrictions ne s'appliquent pas aux ensemencements de conservation.*
- *Le transfert de poissons indigènes de même que le dépôt d'œufs sont considérés comme des ensemencements.*
- *Une grille d'aide à la décision pour l'ensemencement en l'omble de fontaine figure à l'annexe 4.*

6. ANALYSE DES PLANS D’EAU DE LA ZEC BATISCAN-NEILSON

Après l’analyse des plans d’eau de la zec Batiscan-Neilson en fonction des critères présentés à la section précédente, deux catégories de plans d’eau, dont la liste détaillée figure à l’annexe 1, composent le plan d’ensemencement :



Plan d’eau à ensemencement proscrit : Vise l’autoperpétuation, la protection de la biodiversité (écosystémique et propre aux populations de poissons) et le maintien de l’intégrité génétique des populations indigènes de poissons.



Plan d’eau à ensemencement permis : Permet de répondre aux besoins de mise en valeur de la pêche sportive, de supporter l’offre de pêche et de favoriser le développement économique régional.

6.1. Présence de l’omble chevalier *oquassa*

L’omble chevalier dulcicole (*Salvelinus alpinus oquassa*) est susceptible d’être désigné comme espèce menacée ou vulnérable au Québec. On ne le trouve plus que dans environ 315 plans d’eau connus dans son aire de répartition, dont 90 % se trouvent en territoire québécois (282 plans d’eau). Ces populations constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient, il y a environ 12 000 ans, dans la mer de Champlain ainsi que dans l’océan Atlantique (Dumont, 1982). Par conséquent, elles possèdent une grande valeur génétique et patrimoniale.

L’ensemencement dans des plans d’eau où l’omble chevalier dulcicole est présent pourrait avoir des effets nuisibles, notamment une augmentation de la pression de pêche indirecte sur l’omble chevalier et un risque accru d’introduction de pathogènes, de parasites et d’espèces qui pourraient nuire à l’omble chevalier. Il est également possible qu’une compétition interspécifique ainsi qu’une hybridation avec certaines espèces de salmonidés se produisent, ce qui pourrait aussi causer du tort aux populations indigènes d’omble chevalier, voire les faire disparaître (Johnson, 1980; Kircheis, 1980 *in* Bouchard, 1999).

Compte tenu du statut de l’omble chevalier *oquassa* et des risques associés à l’ensemencement, ce dernier est interdit sur les plans d’eau abritant cette sous-espèce. Selon l’état actuel des connaissances, on trouve onze plans d’eau abritant de l’omble chevalier *oquassa* sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson (tableau 2).

Tableau 2 : Lacs à omble chevalier *oquassa* sur la zec Batiscan-Neilson

Nom du plan d’eau	Numéro du plan d’eau	Superficie (ha)
Annette, Lac*	07478	47
Batiscan, Petit lac	07372	417
Bobève, Lac	25599	5
Cunningham, Lac*	07483	23
Éboulis, Lac*	07482	16

Fairchild, Lac*	07479	67
Le Gardeur, Lac*	07484	109
MacStay, Lac*	07378	57
Philo, Lac	07375	70
Soixante, Lac	08304	44
William, Lac*	07381	34

6.2. Présence d’une espèce à statut précaire

Certaines espèces de poissons à statut précaire risquent d’être perturbées par des ensemencements en raison de la compétition interspécifique et de la prédation (MRNF, 2008). De plus, certaines espèces de moules d’eau douce risquent d’être mises en danger par les variations que peuvent entraîner les ensemencements au sein des populations de poissons hôtes des glochidies (larves des moules).

Par conséquent, l’ensemencement est interdit sur les plans d’eau abritant une espèce à statut précaire susceptible d’être perturbée par celui-ci (tableau 3). Pour savoir si une espèce à statut précaire est présente dans un plan d’eau, il faut consulter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec à l’adresse www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Tableau 3 : Liste des espèces susceptibles d’être affectées négativement par un ensemencement

Nom vernaculaire	Impact appréhendé	Commentaire
Mulette-perlière de l’Est	Influence sur la population de poissons hôtes	L’ensemencement peut avoir des effets négatifs sur les poissons hôtes de la mullette-perlière de l’Est en réduisant leur abondance par la prédation ou la compétition. La principale espèce hôte est le saumon Atlantique.
Cisco de lac (population de printemps)	Prédation et compétition	Les salmonidés de taille suffisante peuvent se nourrir et entrer en compétition avec les ciscos de lac.
Omble chevalier <i>oquassa</i>	Prédation et compétition	Le touladi et l’omble moulac peuvent se nourrir d’omble chevalier <i>oquassa</i> et entrer en compétition avec l’espèce.
Chabot de profondeur	Prédation	Le chabot de profondeur constitue une part importante de l’alimentation du touladi et de l’omble moulac.
Méné laiton	Prédation	La présence de méné laiton est souvent associée à la quasi-absence de prédateurs.
Garrot d’Islande	Compétition alimentaire	Les poissons se nourrissant d’invertébrés sont susceptibles d’entrer en compétition avec le garrot d’Islande.
Grèbe esclavon	Compétition alimentaire lors de ses migrations	Les poissons se nourrissant d’invertébrés sont susceptibles d’entrer en compétition avec le grèbe esclavon.
Tortue musquée	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues musquées (ex. : touladi, omble moulac).
Tortue des bois	Prédation sur les	Les gros poissons peuvent se nourrir de

	jeunes	jeunes tortues des bois (ex. : touladi, omble moulac).
Salamandre pourpre	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres pourpres.
Salamandre sombre du Nord	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres sombres du Nord.
Grenouille des marais	Prédation	Les gros poissons peuvent se nourrir de grenouilles des marais.
Aesche Cyrano	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Cordulie bistrée	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Érythème des étangs	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Érythrodiplax côtier	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Gomphe ventru	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Ophiogomphe bariolé	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Sympétrum bagarreur	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.

Selon l’état actuel des connaissances, on trouve des occurrences de l’omble chevalier *oquassa* sur un plan d’eau de la zec Batiscan-Neilson (annexe 1). Le garrot d’Islande est également présent sur le territoire de la zec. Quoique deux mentions soient enregistrées, une seule correspond à un lac, soit le lac en Biais.

6.3. Plans d’eau sans poissons (LSP)

Les plans d’eau n’abritant aucun poisson (LSP) constituent des écosystèmes particuliers. Ils supportent une diversité d’espèces et une abondance plus importantes que dans les plans d’eau abritant des populations de poissons (Drouin *et al.*, 2006; Couture, 2002). De plus, le garrot d’Islande fréquente de façon importante les petits plans d’eau (< 10 ha) sans poissons situés en altitude (Robert *et al.*, 2000; Robert *et al.*, 2008). La préservation de ces écosystèmes particuliers s’avère judicieuse afin de maintenir intacts l’assemblage spécifique et la diversité de ces milieux. Sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson, on trouve 109 plans d’eau sans poissons (tableau 4).

Tableau 4 : Lacs sans poissons sur la zec Batiscan-Neilson

Nom du plan d’eau	Numéro du plan d’eau	Superficie (ha)
Ablis, Lac	25451	0,8
Aleu, Lac	25463	3
Ascros, Lac	25656	3
Aydat, Lac	25450	3
Bas, Lac en	25592	3
Bédard, Lac	25689	21

Bédard, Petit lac	25688	8
Ble, Lac	40204	3
Bleuets, Lac aux	25577	5
Bois, Lac des	25745	3
Breault, Lac	A6292	3
Busque, Lac	25715	3
Campan, Lac	25458	3
Camurac, Lac	25640	3
Candor, Lac	25625	3
Cerny, Lac	25465	3
Chantelou, Lac	25436	8
Chiron, Lac	25683	8
Coin, Lac du	25636	3
Collat, Lac	25757	3
Cudos, Lac	25593	3
Daglan, Lac	25661	3
Deleau, Lac	25684	21
Délié, Lac	25447	3
Doue, Lac	25452	1,1
Dubut, Lac	02522	10
Eden, Lac	34361	3
Escala, Lac	24453	3
Etain, Lac	25546	3
Fanal, Lac du	25660	5
Fey, Lac	25716	3
Fons, Lac	40205	3
Fred, Lac	25612	3
Gasteau, Lac	25669	3
Gauré, Lac	25578	5
Gordon, Lac	11501	3
Guer, Lac	25449	3
Guisy, Lac	40086	3
Herpont, Lac	40201	3
His, Lac	25659	3
Jars, Lac	25550	3
Jolicoeur, Lac	07390	34
Justian, Lac	25642	3
Kafen, Lac	25600	3
Lafrance, Lac	25692	5
Latour, Lac	25687	3
Laval, Lac	25462	5
Lièvre, Lac du	25591	3
Lisse, Lac	25682	3
Lorrie, Lac	25621	3
Lostelno, Lac	25759	8

Lou, Lac	25590	3
Luceau, Lac	25662	3
Magnet, Lac	25582	5
Marais, Lac des	06076	8
Mat, Lac	34370	5
Maude, Lac	07397	3
McKinney, Lac	07353	23
McKinney, Petit lac	07352	8
Méron, Lac	25586	5
Merpins, Lac	25646	3
Metz, Lac	25466	3
Mijoux, Lac	25544	5
Miroir, Lac	55708	3
Morton, Lac	25439	3
Mouchin, Petit lac	25603	3
Munitions, Lac des	25467	5
Nages, Lac	25548	3
Nessa, Lac	25580	5
Nevers, Lac	25681	3
Noir, Lac	08296	3
Nouic, Lac	25454	1,1
Novel, Lac	25755	3
Omble, Lac de l'	34373	8
Orignal, Lac	34360	3
Orlu, Lac	25555	3
Oze, Lac	25610	3
Panon, Lac	25481	3
Pasquet, Lac	25719	10
Pasquet, Petit lac	25718	3
Pelouse, Lac	25751	3
Philosore, Deuxième lac	34363	10
Pimbo, Lac	40200	3
Porri, Lac	25608	3
Préseau, Lac	25703	3
Querré, Lac	25542	3
Rely, Lac	34347	3
Remise, Lac de la	07400	8
Roland, Lac	25738	3
Rondeau, Lac	25737	3
Sarge, Lac	25667	3
Seul, Lac	25654	3
Seur, Lac	40064	3
Swamps, Deuxième étang des	34367	1,1
Swamps, Lac des	06078	21

Swamps, Premier étang des	34366	3
Swamps, Quatrième étang des	34369	13
Swamps, Troisième étang des	34368	0,5
Tee, Lac	40085	3
Thil, Lac	25461	3
Valros, Deuxième lac	25708	3
Valros, Lac	25710	3
Verjon, Lac	25541	3
Vern, Lac	25470	3
Vertus, Lac	25701	3
Viabon, Lac	25479	3
Vic, Lac	25741	3
Vizos, Lac	25606	3
Yolet, Lac	25435	3

6.4. Plans d'eau n'ayant jamais étéensemencés, abritant une population allopatrique

L'omble de fontaine est une espèce largement répandue au Québec. Sa préférence pour les cours d'eau et les lacs d'eau fraîche, claire et bien oxygénée de même que sa grande tolérance à la salinité lui ont permis d'occuper l'ensemble de la péninsule québécoise, y compris les régions côtières habitées par des populations anadromes (truite de mer, Lacasse et Magnan, 1994). On présume que l'omble de fontaine a longtemps été la seule espèce de poisson présente dans une grande partie des plans d'eau de la Mauricie, des Laurentides, du Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Cependant, l'essor de la pêche sportive a fait en sorte que de nombreuses espèces utilisées comme poissons appâts ont été introduites dans des plans d'eau qui abritaient à l'origine une population d'omble de fontaine en allopatrie.

De nos jours, les zones dans lesquelles se trouvent les populations en situation d'allopatrie se limitent aux monts Valin, au nord de la rivière Saguenay et aux Laurentides, entre Québec et le Saguenay (Lacasse et Magnan, 1994).

La rareté relative des plans d'eau avec une population de poissons en allopatrie et leur rendement de pêche élevé méritent qu'on leur accorde une protection particulière au regard des ensemencements afin de limiter les risques d'introduction de compétiteurs, de pathogènes, de maladies et d'impacts génétiques qui peuvent provoquer un déséquilibre écologique, une baisse de productivité du plan d'eau et une diminution de la croissance et de la survie des spécimens qui y vivent. Les plans d'eau allopatriques de la zec Batiscan-Neilson sont indiqués dans le tableau synthèse du plan d'ensemencement (annexe 1).

6.5. Plans d'eau à omble de fontaine n'ayant pas étéensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne

Certains plans d'eau affichent des rendements naturels de pêche supérieurs à la moyenne, même si les espèces trouvées et recherchées pour la pêche évoluent en sympatrie. Comme ces plans d'eau offrent déjà un bon rendement, il n'y a aucun avantage biologique ou économique à les ensemenecer, car les populations en place semblent suffire au renouvellement des stocks.

Les grands plans d'eau présentent habituellement des rendements de pêche plus faibles que les petits puisqu'ils sont généralement plus profonds, donc moins productifs. Ainsi, les rendements de pêche des grands et des petits plans d'eau ne peuvent être comparés entre eux. Pour l'élaboration des plans d'ensemencement, la superficie des petits plans d'eau a été fixée à 20 ha et moins et celle des grands, à plus de 20 ha. Cette distinction vise à éviter que l'ensemencement soit autorisé dans les grands plans d'eau et proscrit dans les petits, ces derniers présentant des rendements de pêche nettement plus élevés.

Afin de calculer le rendement naturel moyen du territoire et celui de chacun des plans d’eau, les données utilisées ne doivent pas avoir été influencées par un ensemencement antérieur. Il faut donc retirer des analyses toutes les données récoltées lors de l’année du dernier ensemencement et des trois années subséquentes. Cette période *tampon* de quatre ans a été établie sur les bases suivantes : 1) les populations naturelles d’omble de fontaine indigènes exploitées comptent rarement une quantité importante d’individus de plus de quatre ans; 2) les ombles de fontaine de lignée F(1) ensemencés à l’âge 1+, sont capturés dans des proportions pouvant atteindre 100 % dans les trois années suivant leur ensemencement (Fraser, 1981). Comme la dernière classe d’âge en importance représentée dans les pêches expérimentales visant à la caractérisation de populations indigènes est celle de quatre ans, on peut supposer que trois ans après l’ensemencement, les poissons de 1+ an ont été prélevés, été victimes de prédation ou sont morts de cause naturelle. Comme les ensemencements en territoires fauniques structurés sont normalement faits avec des ombles de fontaine qui ont une taille suffisante pour être pêchés, c’est-à-dire qui sont âgés d’au moins un an, quatre années d’influence seront considérées en comptant l’année de dépôt comme l’an 1.

Les rendements moyens obtenus pour les plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha de la zec Batiscan-Neilson sont présentés dans le tableau 5. Les plans d’eau dont le rendement moyen est supérieur à la moyenne du territoire sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 5 : Rendements moyens des plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la zec Batiscan-Neilson

Superficie	Nombre de lacs	Rendement moyen (kg/ha)	Période
20 ha et moins	340	4,9	2003-2008
Plus de 20 ha	48	2,6	2003-2008

Tableau 6 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable

Nom du plan d’eau	Numéro du plan d’eau	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)
Alba, Lac	34346	3	8,6
Alex, Lac	25672	3	7,0
Athlone, Lac	07377	28	6,9
Aube, Lac	25627	3	5,5
Bayeul, Lac	07474	16	5,3
Béard, Lac	25607	3	8,9

Bella, Lac	25613	3	8,1
Bled, Lac	25545	8	9,5
Bobève, Lac	25599	5	5,4
Bonnaud, Lac	25641	5	6,9
Cabane d'Automne, Lac à la	02288	5	10,6
Charlieu, Lac	25767	3	7,3
Cinq Cents, Lac	25666	3	8,2
Ciron, Lac	25632	5	6,6
Clavier, Lac	07386	3	12,7
Croissy, Lac	08299	13	6,0
Cygnos, Lac	25638	8	6,9
Dagon, Lac	25616	10	7,6
Dessurault, Lac	07350	3	8,6
Drucilla, Lac	07385	28	8,3
Éboulis, Lac	07482	16	5,1
Étangs, Lac des	34358	5	5,9
Étroit, Lac	7484A	2	6,3
Faux, Lac	25628	3	10,7
Fénelon, Lac	01031	7	17,5
Gouat, Lac	07389	47	6,3
Gouts, Lac	25677	3	10,9
Grandbois, Lac	08300	34	6,3
Grésin, Lac	25553	3	6,1
Haegen, Lac	25639	3	6,2
Hauteur, Lac (Mauvaise)	07398	21	3,8
Huard, Lac	08289	5	5,6
Îles, Lac des	07406	28	2,9
Jelly, Lac	25626	13	5,0
Jumeau, Lac	08305	10	5,9
Kobold, Lac	25643	5	6,0
Lavardin, Lac	25637	8	5,6
Leclerc, Lac	07349	23	4,8
Lème, Lac	25761	3	8,7
Levesque, Lac	08290	3	14,1
Lorrie, Lac	25621	3	9,5
MacStay, Lac	07378	57	2,7
Marecot, Lac	25747	8	8,1
Marguerite, Lac	07379	70	4,3
Martin, Lac	34351	10	10,0
Masson, Lac	07404	21	4,4
Meule, Lac à la	06079	13	5,8
Meule, Petit lac à la	34350	3	17,2
Montre, Lac à la	06072	10	9,1

Montret, Lac	25433	3	7,2
Morasse, Lac	02532	13	5,1
Morasse, Petit lac	02530	5	5,4
Moulineau, Lac	25631	10	5,3
Neiges, Petit lac des	07396	5	9,6
Neilson, Lac	07383	80	3,9
Nomade, Lac du	25671	26	6,5
Nosny, Lac	25635	16	10,6
Paquet, Lac	25743	5	6,3
Perron, Lac	08301	13	7,4
Philo, Lac	07375	70	3,7
Picard, Lac	07382	124	3,9
Pierre, Lac à	02290	57	2,8
Pleuven, Lac	25674	5	29,2
Poliquin, Lac	06077	26	2,9
Poses, Lac	25630	3	9,4
Rainure, Lac de la	25658	3	1,1
Renversi, Lac	02528	18	5,0
Ressan, Lac	25713	21	3,5
Robb, Lac	25653	3	11,9
Rougon, Lac	25598	4	10,6
Runan, Lac	25549	3	6,4
Sarotte, Lac	25760	5	5,4
Sauvage, Lac du	06069	23	5,1
Saverne, Lac	25700	5	5,3
Sorcis, Lac	07380	39	4,4
Talayarde du Sud, Lac	07358	13	8,3
Talayarde, Lac	07351	10	5,5
Talleva, Lac	25714	23	4,0
Tessier, Premier lac	06071	16	7,8
Touzin, Lac	25686	10	5,7
Valleron, Lac	25673	3	12,5
Vase, Lac à la	07410	3	8,5
Vingt-Cinq, Lac	40215	5	7,0
Waben, Lac	25611	3	11,5
Walter, Lac	25740	8	6,7
William, Lac	07381	34	7,4

6.6. Plans d'eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes

Les ensemencements sont interdits sur les plans d'eau où les données relatives aux critères d'élaboration des plans d'ensemencement ne sont pas disponibles, sauf si ces derniers ont fait l'objet d'au moins un ensemencement au cours des six dernières années (annexe 1). Comme pour le calcul des rendements naturels moyens, il faut éliminer toutes les données pouvant être influencées par des ensemencements récents. Pour une année d'ensemencement donnée, peu importe le stade des poissons ensemencés, l'année d'ensemencement constitue l'an 1 et son influence s'étendra sur une période de quatre ans. Ainsi, pour un lac ensemencé en 2001, des répercussions peuvent se faire sentir jusqu'en 2004 (2001, 2002, 2003, 2004). La liste des plans d'eau de la zec Batiscan-Neilson pour lesquels les données sont insuffisantes pour en faire l'analyse figure dans l'annexe 1.

6.7. Autres considérations

6.7.1. Ensemencement en truite arc-en-ciel, en truite brune et en omble moulac

Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP) prévoit que l'espèce à utiliser pour l'ensemencement doit déjà être présente dans le plan d'eau visé, sauf pour l'omble de fontaine, l'omble moulac, l'omble lacmou, la truite brune et la truite arc-en-ciel. Cependant, conformément aux *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (action 3.8), il est recommandé de recourir à l'ensemencement avec des espèces exotiques et hybrides uniquement lorsque l'habitat est déficient et ne peut supporter des espèces indigènes recherchées pour la pêche sportive (MRNF, 2008). De plus, même si l'ensemencement avec ces espèces est autorisé par le RAVP, dans certains cas, il se pourrait que des motifs de conservation soient invoqués pour interdire l'ensemencement, conformément à l'article 54 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF).

Dans la zec Batiscan-Neilson se situant dans la zone piscicole 14, l'ensemencement et le transport de ces espèces s'avèrent proscrits; sauf pour l'hybride omble de fontaine-touladi (ombles moulac et ombles lacmou) pour lequel le transport et l'ensemencement sont permis sur le territoire.

Les gestionnaires de la zec Batiscan-Neilson considèrent que les ensemencements en truite arc-en-ciel et en truite brune devraient être interdits sur l'ensemble du territoire. Toutefois, pour l'omble moulac, seuls les lacs Sirois, du Milieu, Joachin, Tessier 1 et 2 et des Roches pourraient faire l'objet d'une introduction. Il faut noter que l'on trouve dans ces plans d'eau des espèces compétitrices ainsi que dans leur bassin versant, du moins dans leur portion aval. Toutefois, nous tenons à préciser que l'introduction d'omble moulac n'est pas garant d'une amélioration du succès de pêche. Des cas concrets d'introduction de moulac en ont fait déjà la démonstration.

6.7.2. *Prise en considération du bassin versant des plans d'eau*

Certains plans d'eau ne répondent pas aux critères proscrivant les ensemencements, mais sont par contre situés dans le même sous-bassin versant qu'un ou une série de plans d'eau qui y répondent. Afin de protéger l'intégrité de ces derniers, il est parfois nécessaire d'interdire les ensemencements dans tout un secteur.

La situation géographique du plan d'eau en question par rapport à ceux qui présentent des contraintes doit alors être évaluée. Selon l'espèce visée et sa capacité à se déplacer, il faut alors déterminer le risque de colonisation vers l'amont et vers l'aval.

Pour ce qui est de la zec Batiscan-Neilson, l'existence d'un zonage maison très strict, tel qu'il est décrit au point suivant, fait en sorte qu'il ne sera pas nécessaire de protéger des plans d'eau particuliers à l'intérieur d'un bassin versant sauf pour le lac Lossier dont l'ensemencement dans les plans d'eau en amont et en aval est proscrit.

6.7.3. *Besoins particuliers liés à la gestion du territoire*

Les préoccupations des délégataires et les besoins qu'ils expriment doivent être pris en considération lors de l'élaboration des plans d'ensemencement. En effet, certains besoins particuliers de mise en valeur ou de conservation peuvent amener le Ministère ou le délégataire à aller à l'encontre de l'analyse ayant servi à établir les critères d'élaboration des plans d'ensemencement. Ces cas particuliers doivent faire l'objet d'une discussion et d'un consensus entre le Ministère et le délégataire.

Exemples :

- ✓ ensemercer un lac qui ne devrait pas l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement;
- ✓ proscrire l'ensemencement dans un lac qui devrait l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement.

Premièrement, le Plan d'action de l'omble de fontaine pour la zec Batiscan-Neilson (Bouchard et Vallières 2001), divisait celle-ci en trois catégories basées sur les bassins versants. Ce « zonage de protection de la biodiversité » s'est avéré très avant-gardiste car il interdisait tout ensemencement dans environ 1/5 du territoire (*zone d'intégrité génétique*) et ne permettait que l'utilisation de poissons indigènes au territoire de la zec Batiscan-Neilson dans une autre portion au moins aussi grande (*zone de populations naturelles*).

Dans le but de respecter la biodiversité de leur territoire, les gestionnaires de la zec Batiscan-Neilson désirent maintenir l'esprit du plan d'action en reconduisant les restrictions rigoureuses qui servent de balises aux ensemencements depuis 2001 (figure 3). Ainsi, certains lacs, pour lesquels les ensemencements seraient permis selon les critères énoncés plus tôt, demeureront interdits aux ensemencements s'ils se trouvent à l'intérieur de la zone désignée *zone d'intégrité génétique* au plan d'action de 2001. De plus, s'ils se trouvent dans la zone désignée *zone de populations naturelles*,

seule l’utilisation de poissons indigènes provenant prioritairement du même bassin versant sera autorisée. Dans le cas où il y a des contraintes majeures, l’ensemencement sera permis avec des spécimens provenant de la zec Batiscan-Neilson. Le tableau 7 présente ces lacs, et ces zones sont indiquées sur la carte du plan d’ensemencement.

Tableau 7 : Lacs pour lesquels les ensemencements seront interdits ou limités en raison de la protection de bassins versants

Ensemencements interdits (Zone d’intégrité génétique)	Ensemencements en poissons indigènes (Zone de populations naturelles)
Avisse, lac	Ascros, Lac
Cavignac, lac	Betty, Lac
Étoile, lac de l’	Biais, Lac en
Lozon, lac	Casgrain, Lac
Palentin, lac	Centre, Lac du
Tête Rouge, lac	Cotret, Lac du
Tonti, lac	Croc, Lac en
	Crochet, Lac du
	Duff, Lac
	Édithe, Lac
	Foch, Lac
	Froville, Lac
	Gruel, Lac
	Herment, Lac
	Longley, Lac
	Lossier, Lac
	Marie-Victorin, Lac
	Mouchin, Lac
	Rudden, Lac
	Saint-Laurent, Lac
	Sapin, Lac

Deuxièmement, dans le territoire de la zec Batiscan-Neilson, certains plans d’eau ont présenté des rendements très faibles ou même nuls par le passé. L’analyse de leur physicochimie a démontré qu’ils présentaient une forte acidité ou une déficience majeure en oxygène dissous limitant ainsi la survie des poissons, ou les deux problèmes, particulièrement en hiver. Même si, occasionnellement, il y a des déclarations de quelques prises par les pêcheurs, il sera dorénavant proscrit d’ensemencer ces plans d’eau afin de répondre à des critères de biodiversité et d’optimisation des ensemencements. En effet, la survie des poissons ensemencés dans ces plans d’eau est presque nulle et pour cause, puisque ce sont presque des plans d’eau sans poissons. Le tableau 8 donne la liste de ces lacs.

Tableau 8 : Liste des lacs acides ou en déficience d’oxygène dissous

Nom du plan d’eau
Deleau, lac
Dubut, lac
Forgé, lac
Jolicoeur, lac
Marais, lac des
No Good, lac
Remise, lac de la
Seur, lac

6.7.4. Optimisation des ensemencements

Selon le présent plan d’ensemencement, il sera permis d’ensemencer de nombreux plans d’eau de la zec. Cependant, il n’en demeurera pas moins que cette action se doit également d’être performante. Le Plan d’action de l’omble de fontaine (Bouchard et Vallières, 2001) a présenté les lacs pour lesquels les ensemencements se sont avérés positifs entre 1978 et 2000. L’exercice a été repris en tenant compte des ensemencements réalisés depuis. Le rendement à la pêche sportive a été comparé pour la période avant et après ensemencement.

On trouvera au tableau 9 le résultat de cette analyse qui se veut plus informative que contraignante. Les sections du tableau en caractère gras indiquent des lacs pour lesquels les ensemencements seront proscrits (voir section 5.2.3)

Tableau 9 : Performance moyenne des ensemencements effectués dans la zec Batiscan-Neilson

Lac	Espèce	Ensemencement			Rendement (kg/ha)		Action
		Quantité	Stade	Type	Pré	Post	
Alexandre, lac	SAFO	3000 1000	Fretin Adulte	Soutien et dépôt- retrait de 2000 à 2006 +oeufs sur frayères	2,1-9,8	0,8-4,2	Cesser
Artagnan, lac	SAFO	1000 1385 555	Fretin 1+an Adulte	Soutien et dépôt- retrait de 2002 à 2009	0,6-6,6	7,4-15,8	Maintenir
Bertrand, Deuxième lac	SAFO	1050 2068 500	Fretin 1+an Adulte	Soutien et dépôt- retrait de 2002 à 2008	0-1,8	1,8-11	Maintenir
Bienville, lac	SAFO	286 1100 615	Fretin 1+an Adulte	Soutien et dépôt- retrait de 2002 à 2006 + oeufs sur frayères	0,8-6,2	0,4-2,1	Cesser

Caribou, lac	SAFO	3420	Fretin	Dépôt-retrait 2008 et 2009	0-1,9	0,5-33	Maintenir
Chauveau, lac	SAFO	400	1+an	Dépôt-retrait 2002 et 2004	0,9-3,2	4,8-10,3	maintenir
Chicot, lac du	SAFO	500 1125	Fretin 1+an	Soutien et dépôt-retrait de 2002 à 2005	5,3-13,3	2,7-19,8	Cesser
Cochon, lac	SAFO	500 1000 175	Fretin 1+an Adulte	Dépôt-retrait 2002 à 2007	0,2-0,6	0,2-14,8	Maintenir
Delaney, lac	SAFO	475 600	1+an Adulte	Soutien et dépôt-retrait de 2002 à 2006 + œufs sur frayères	1,4-3	2,2-4,8	Cesser
Delaney, Petit lac	SAFO	S. O.	Oeuf	Œufs sur frayères en 2005	1,5-3,4	0,7-5,3	Cesser
Épinette, lac de l'	SAFO	500 680	Fretin 1+an	Soutien et dépôt-retrait de 2002 à 2005 + œufs sur frayères	1,1-6	3,1-6,9	Cesser
Fénélon, lac	SAFO	250	1+an	Dépôt-retrait en 2004	5,1-6,1	5,5-22,6	Maintenir
Fixem, lac	SAFO	430 915	Fretin 1+an	Soutien et dépôt-retrait de 2002 à 2009	4,7-7,3	3,7-13,8	Maintenir
Lévesque, lac	SAFO	450	1+an	Dépôt-retrait en 2004 et 2005	3,7	0,1-39,2	Maintenir
Malard, lac du	SAFO	500 1040	Fretin 1+an	Soutien et dépôt-retrait de 2003 à 2005	2,9-26,6	9,9-18,4	Cesser
Momas, lac	SAFO	500 1939 410	Fretin 1+an Adulte	Soutien et dépôt-retrait de 2002 à 2008	0-12	5,2-14,6	Maintenir
Pas de Poisson, lac	SAFO	83	Adulte	Dépôt-retrait en 2003	X	X	Cesser
Romuald, lac	SAFO	1100 1968 350	Fretin 1+an Adulte	Soutien et dépôt-retrait de 2002 à 2009	0-1	3,5-40,5	Maintenir
Saverne, lac	SAFO	355	1+an	Dépôt-retrait en 2002 et 2008	3-11,2	3,3-15,4	Maintenir
Sirois, lac	SAFO	S. O.	Oeuf	Œufs sur frayères 2001-2009 en cours d'eau	X	X	Maintenir
Soixante, lac	SAFO	S. O.	Oeuf	Œufs sur frayères 2003-2005 en cours d'eau	X	X	Maintenir
Tête de jument, lac	SAFO	1000 1090 815	Fretin 1+an Adulte	Soutien et dépôt-retrait de 2002 à 2009	2,9-8,5	1,2-10,2	Maintenir

6.8. Plans d'eau à ensemencement permis

Les plans d'eau qui ne sont pas soumis aux contraintes présentées précédemment peuvent être ensemencés dans la mesure où le plan d'ensemencement est conforme au zonage aquacole (annexe 2) et répond aux orientations de gestion de la zec Batiscan-Neilson souhaitées par les délégataires. **Il est recommandé de se référer aux fascicules *Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* (MDDEFP, 2013) pour connaître les modalités et les contraintes d'ensemencement pour chaque espèce susceptible d'être ensemencée.**

Tableau 10 : Plans d'eau pour lesquels les ensemencements sont permis

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau
Adams, Lac	25457
Alba, Lac	34346
Aleria, Lac	25750
Alien, Lac (Alianne)	39970
Artagnan, Lac	25702
Bertrand, Deuxième étang	34374
Bertrand, Deuxième lac	06073
Bertrand, Lac	02527
Bertrand, Premier étang	34375
Betty, Lac	25587
Caribou, Lac	25693
Casgrain, Lac	25665
Centre, Lac du	25629
Civens, Lac	25765
Cochon, Lac	34356
Cotret, Lac du	25634
Cristal, Lac	02523
Duff, Lac	25620
Édithé, Lac	08306
Fénelon, Lac	01031
Fixem, Lac	25754
Foch, Lac	25651
Froville, Lac	25657
Gravel, Lac	02525
Gruel, Lac	25594
Herment, Lac	25764
Huard, Lac	08289
Joachim, Lac	02519
Jogot, Lac	25753
Laroche, Lac	34354
Lelièvre, Lac	07354
Levesque, Lac	08290
Longley, Lac	25670
Mai, Lac	07411
Marie-Victorin, Lac	25589
Milieu, Lac du	07412
Momas, Lac	25445
Monchel, Lac	25752
Olivier, Lac	07355
Peine, Lac en	08298
Petites Mares, Les	25480

Philosore, Premier lac	34364
Roches, lac des	06070
Roches, Petit lac des	34355
Romuald, Lac	07405
Rudden, Lac	07371
Saint-Laurent, Lac	25596
Sapin, Lac	25663
Saverne, Lac	25700
Sec, Lac	07395
Sirois, Lac	02520
Tessier, Premier lac	06071
Tessier, Deuxième lac	34357
Tête de Jument, Étang de la	34359
Tête de Jument, Lac de la	06075

7. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Le plan d’ensemencement de la zec Batiscan-Neilson est présenté sous la forme d’un tableau synthèse figurant à l’annexe 1 et illustré sommairement à la figure 2.

En se dotant d’un plan d’ensemencement, la zec Batiscan-Neilson dispose d’un outil novateur qui lui permettra d’optimiser la gestion de son territoire, tout en assurant la préservation des populations indigènes et de la biodiversité.

Pour ce faire, la zec Batiscan-Neilson pourra procéder à différents ensemencements dans 55 lacs à ensemencement permis représentant 14 % des plans d’eau du territoire (tableaux 10 et 11). D’un autre côté, les ensemencements seront proscrits dans 333 plans d’eau, ce qui équivaut à 86 %.

Tableau 11 : Synthèse des résultats

Situation	N ^{bre} de plans d’eau	N ^{bre} de plans où l’ensemencement est permis
Présence d’ombles chevaliers <i>oquassa</i>	11	0
Plan d’eau sans poissons	109	0
Allopatrie sans ensemencement	129	0
Présence d’une espèce à statut précaire	1	0
Données insuffisantes	188	12
Lac de 20 ha et moins avec rendement supérieur à la moyenne	65	6
Lac de plus de 20 ha avec rendement supérieur à la moyenne	21	0
Cas particulier des lacs dont le rendement est jugé important même s’il est inférieur à la moyenne	1	0
Cas particulier d’ensemencements inefficaces	8	0
Cas de protection d’un bassin versant	1	0
Lac en déficience d’oxygène	8	0
Lacensemencé au cours des 6 dernières années	24	15
Total des ensemencements permis		55 (14 %)
Total des ensemencements proscrits		333 (86 %)

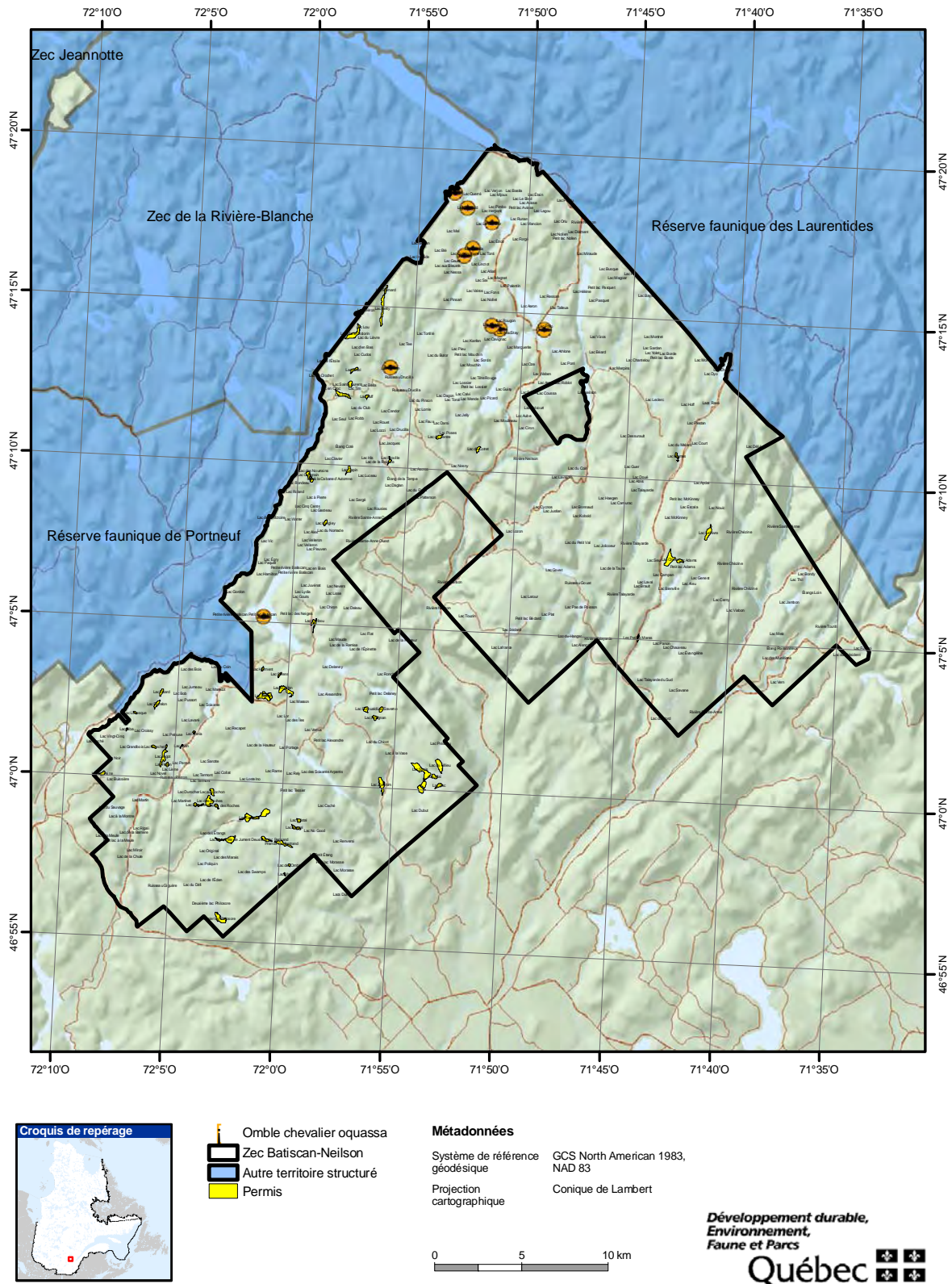


Figure 2 : Plan d'ensemencement de la zec Batiscan-Neilson

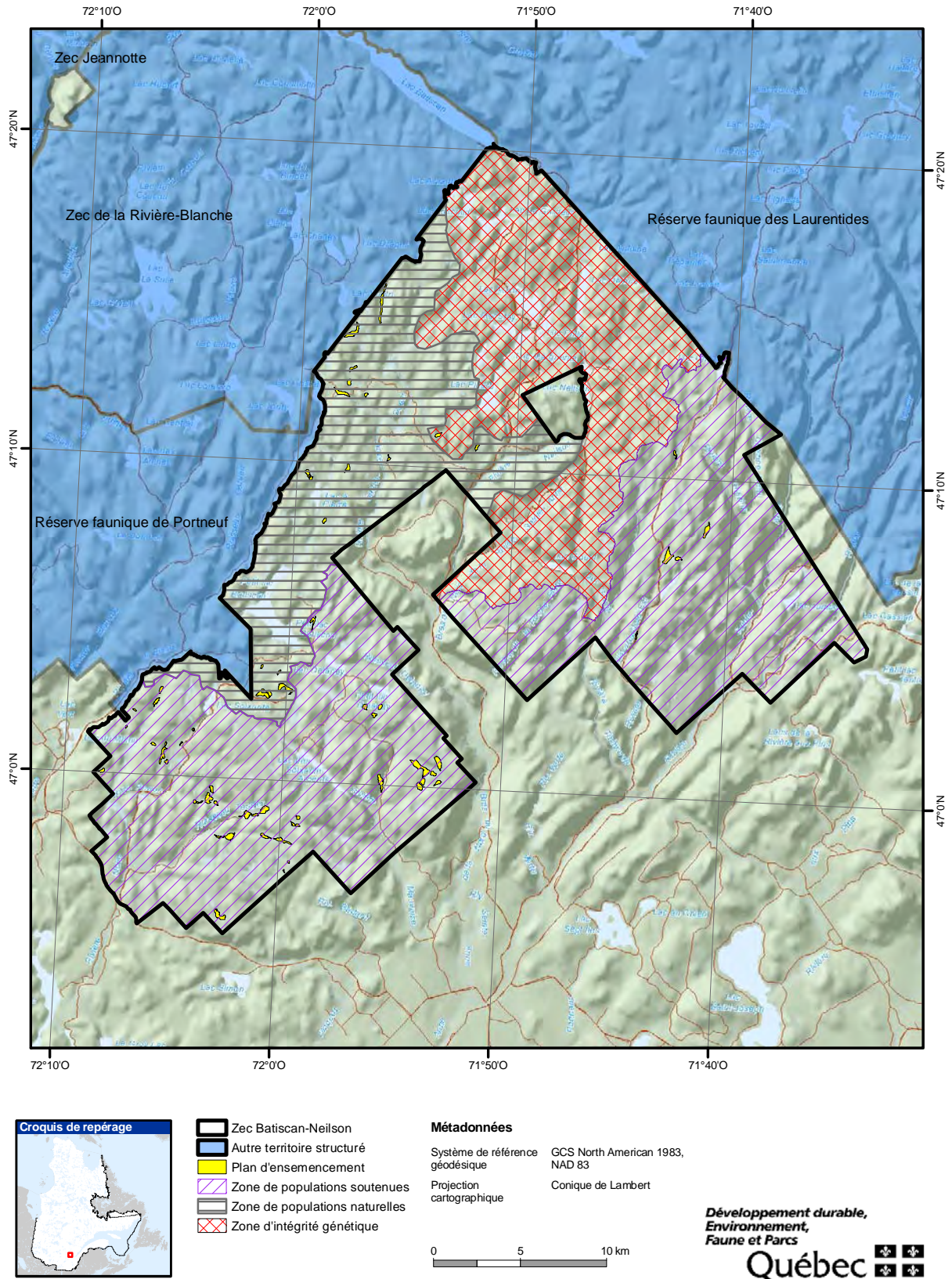


Figure 3 : Zones de conservation et de protection de la zec Batiscan-Neilson

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHARD, F. et A. VALLIÈRES. 2001. Plan d'action pour la gestion de l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) dans la zec Batiscan-Neilson. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale. Québec. 70 p.
- BOUCHARD, F. 1999. Plan de protection des populations d'omble chevalier des lacs Paul et Thibault. Faune et Parcs Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Zac des Chic-Chocs. 53 p.
- COUTURE, B. 2002. Les ensemencements de poissons en eaux douces : positifs pour les pêcheurs, mais négatifs envers la diversité biologique, l'éthique et le développement durable. Essai pour l'obtention du grade de Maître en environnement. Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke. 73 p.
- DROUIN, A., P. SIROIS et P. ARCHAMBAULT. 2006. Structure des communautés d'invertébrés et des espèces d'amphibiens dans des lacs avec et sans omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) en forêt boréale. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat., 2628, 40 p.
- DUMONT, P. 1982. Dispersion post-glaciaire de l'omble chevalier d'eau douce (*Salvelinus alpinus*) dans le Québec méridional. Naturaliste canadien 109 : 229-234.
- DUMONT, B. et S. BLANCHET. 2007. Journée de réflexion sur l'avenir des ensemencements au Québec – Compte rendu. Document réalisé par la Fédération des pourvoiries du Québec en collaboration avec la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec. 10 p. + 4 annexes.
- JOHNSON, L. 1980. The Arctic charr, *Salvelinus alpinus*. Pages 15-98. In: E.K. Balon (ed.). Charrs : Salmonid fishes of the genus *Salvelinus*. Dr. W. Junk Publishers, The Hague, Netherlands.
- LACASSE S. et P. MAGNAN. 1994. Distribution post-glaciaire de l'omble de fontaine dans le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent : impact des interventions humaines. Université du Québec à Trois-Rivières, pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Trois-Rivières.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2008. Lignes directrices sur les ensemencements. Secteur Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. 41 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013. Outils d'aide à l'ensemencement des plans d'eau.

Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. Comprend neuf fascicules.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013a. Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec. 18 p. + annexes.

MORIN, R. 2003. La production piscicole au Québec. [en ligne]. [Réf. Novembre 2007]. Disponible sur le site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peches/md/Publications/statistiquesetprofil/STPED02.htm>

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2003. Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. 25 p. + annexes.

ROBERT, M., D. BORDAGE, J.-P. L. SAVARD, G. FITZGERALD et F. MORNEAU. 2000. The Breeding Range of the Barrow's Goldeneye in Eastern North America. *The Wilson Bulletin*. Volume 112(1) pp. 1-7.

ROBERT, M., B. DROLET, et J.-P. L. SAVARD. 2008. Habitat Features Associated with Barrow's Goldeneye Breeding in Eastern Canada. *The Wilson Journal of Ornithology*. Volume 120 (2). pp. 320–330

ANNEXE 1 : Tableau d'analyse et de synthèse du plan d'ensemencement de la zec Batiscan-Neilson

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
						Ombre chevalier <i>oquassa</i>	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2003-2008	Antérieur à la période de référence			
25584		-71,89791	47,22646	2,4	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
34371		-72,00075	46,95418	3	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
34372		-72,00258	46,95553	1	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40092		-71,74759	47,24982	0,9	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40106		-71,80346	47,22061	0,7	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40107		-71,788	47,22422	0,7	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40110		-71,90927	47,20252	0,6	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40111		-71,77975	47,19782	0,5	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40112		-71,82339	47,18526	0,4	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40114		-71,89301	47,1915	0,9	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40115		-71,81391	47,13451	0,5	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40118		-71,80179	47,09825	0,7	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40119		-71,80466	47,09442	3	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40127		-71,88528	47,01958	0,4	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40199		-71,8058	47,30994	0,5	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40223		-72,03191	47,1062	0,3	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40224		-72,02287	47,10596	0,3	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40225		-72,00033	47,04371	0,1	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement
40226		-72,0691	47,04504	0,5	x				x								proscrit		aucune donnée de prélèvement

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

40227		-72,08333	47,01051	0,5	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
55711		-72,08865	46,93831	0,8	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
55717		-72,05424	46,98274	0,5	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
55718		-72,01727	46,95963	0,6	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
55719		-72,01398	46,94727	0,4	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
71016		-71,95508	46,95178	0,4	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
86738		-72,03045	47,0217	0,8	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
86739	(Ancien Alien)	-72,07972	47,03305	3										proscrit	
07374	Aaron, Lac	-71,82892	47,25335	188,5										proscrit	données de masse insuffisantes et potentiel d'omble chevalier
25451	Ablis, Lac	-71,74153	47,16565	0,8	x			x						proscrit	aucune donnée de prélèvement
25457	Adams, Lac	-71,70581	47,12567	5									x	permis	SAFO
25459	Adams, Petit lac	-71,70053	47,11977	3									x	proscrit	
34346	Alba, Lac	-72,12073	47,02459	3									x	permis	SAFO de souche indigène rendement surévalué en raison d'ensemencements non déclarés
25691	Alencon, Lac	-71,7783	47,07903	3										proscrit	
25750	Aleria, Lac	-72,06967	47,02489	3									x	permis	SAFO
25463	Aleu, Lac	-71,69779	47,11399	3	x									proscrit	aucune donnée de prélèvement
25672	Alex, Lac	-71,98349	47,13149	3										proscrit	
07402	Alexandre, Lac	-71,96765	47,0476	52	x									proscrit	données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements, ensemencements non optimaux
07408	Alexandre, Petit lac	-71,96713	47,02351	16										proscrit	bien qu'inférieur à la moyenne, le rendement est jugé satisfaisant puisque le plan d'eau

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25607	Béard, Lac	-71,77545	47,23202	3			x	x			proscrit	
25689	Bédard, Lac	-71,83136	47,08529	21	x		x			x	proscrit	données de masse insuffisantes
25688	Bédard, Petit lac	-71,81942	47,09177	8	x		x			x	proscrit	aucune donnée de prélèvement
25613	Bella, Lac	-71,94897	47,20902	3						x	proscrit	
34374	Bertrand, Deuxième étang	-71,9921	46,95805	1,7	x				x		permis	aucune donnée de prélèvement, considéré comme ensemencé dans les six dernières années en raison d'un lien avec le deuxième Bertrand
06073	Bertrand, Deuxième lac	-72,01134	46,97086	5	x				x	x	permis	SAFO données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
02527	Bertrand, Lac	-71,99832	46,96937	10	x				x		permis	aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène, considéré comme ensemencé dans les six dernières années en raison d'un lien avec le deuxième Bertrand
34375	Bertrand, Premier étang	-71,99557	46,95356	1,2	x				x		permis	aucune donnée de prélèvement, considéré comme ensemencé dans les six dernières années en raison d'un lien avec le deuxième Bertrand
25587	Betty, Lac	-71,94156	47,25218	21					x	x	permis	SAFO de souche indigène zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
25676	Biais, Lac en	-71,98256	47,11531	5		x			x	x	proscrit	présence de garrot d'Islande
07356	Bienville, Lac	-71,71343	47,111	41	x				x	x	proscrit	données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements, ensemencements non

										optimaux	
40204	Ble, Lac	-71,89945	47,28085	3	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
25545	Bled, Lac	-71,83897	47,30964	8				x	x	proscrit	
25577	Bleuets, Lac aux	-71,8937	47,27577	5	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
25746	Bob, Lac (Najoua)	-72,08155	47,04458	10				x		proscrit	En lien direct avec les lacs Pussort et Jumeau où des efforts de conservation sont déployés
25599	Bobeve, Lac	-71,85754	47,24372	5		x			x	proscrit	
25745	Bois, Lac des	-72,07382	47,05711	3	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
07362	Bondy, Lac	-71,60942	47,12177	16				x		proscrit	
25641	Bonnaud, Lac	-71,78227	47,15088	5				x	x	proscrit	
25437	Borde, Lac	-71,72221	47,23266	8				x		proscrit	
25438	Borde, Petit lac	-71,72641	47,23095	3	x			x		proscrit	données de masse insuffisantes
25464	Brault, Lac	-71,73376	47,11148	5	x			x		proscrit	données de masse insuffisantes
A6292	Breault, Lac	-71,76372	47,11278	3	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
25715	Busque, Lac	-71,76983	47,2755	3	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
55702	Bussiere, Lac	-72,12537	46,99827	2	x			x		proscrit	données de masse insuffisantes
02288	Cabane d'Automne, Lac à la	-71,97594	47,16019	5				x	x	proscrit	
02521	Caché, Lac	-71,96609	46,98971	3	x			x		proscrit	données de masse insuffisantes
25617	Calvi, Lac	-71,87692	47,20659	3	x				x	proscrit	données de masse insuffisantes
25458	Campan, Lac	-71,71799	47,11784	3	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
25640	Camurac, Lac	-71,75233	47,15425	3	x		x		x	proscrit	données de masse insuffisantes
25625	Candor, Lac	-71,93176	47,19633	3	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25693	Caribou, Lac	-71,98204	47,0853	5				x	x	permis	SAFO	dépôt-retrait avec près de 80 % de retour
25665	Casgrain, Lac	-71,99122	47,16062	10					x	permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
25609	Cavignac, Lac	-71,85401	47,23609	5				x	x	proscrit		zone d'intégrité génétique du plan d'action
25629	Centre, Lac du	-71,8937	47,18427	5				x	x	permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
25465	Cerny, Lac	-71,67239	47,1059	3	x	x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
25436	Chantelou, Lac	-71,74454	47,22924	8	x	x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
25767	Charlieu, Lac	-72,02824	47,04742	3					x	proscrit		
07357	Chauveau, Lac	-71,7074	47,07996	13	x			x	x	proscrit		données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements, rendement jugé adéquat
07337	Chézine, Lac	-71,67947	47,22526	36				x	x	proscrit		l'habitat est productif et l'ensemencement d'une grande surface n'est pas rentable
07409	Chicot, Lac du	-71,92952	47,02449	3	x			x	x	proscrit		rendements soutenus même si pas ensemencé depuis 2005
25683	Chiron, Lac	-71,97165	47,09274	8	x	x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
55709	Chute, Lac de la	-72,11352	46,95826	3	x		x			proscrit		aucune donnée de prélèvement
25666	Cinq Cents, Lac	-71,99191	47,14485	3			x	x		proscrit		
25632	Ciron, Lac	-71,82768	47,19081	5					x	proscrit		
25765	Civens, Lac	-72,00646	47,05675	3				x	x	permis	SAFO	

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

07386	Clavier, Lac	-71,9805	47,17327	3			x	x			proscrit	
25652	Club, Lac du	-71,9545	47,19705	8			x				proscrit	
34356	Cochon, Lac	-72,05341	46,99447	5	x				x	x	permis	SAFO données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25636	Coin, Lac du	-71,78677	47,17152	3	x		x				proscrit	données de masse insuffisantes
25757	Collat, Lac	-72,04637	47,00452	3	x		x				proscrit	données de masse insuffisantes
25634	Cotret, Lac du	-71,86357	47,17861	5					x	x	permis	SAFO de souche indigène zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
25446	Court, Lac	-71,69906	47,18687	3			x				proscrit	
02523	Cristal, Lac	-71,98622	46,98135	3						x	permis	SAFO
40082	Croc, Lac en	-71,97868	47,20661	3					x	x	proscrit	zone populations naturelles ce qui demande plus d'effort pour la production d'individus, territoire éloigné et difficile d'accès
25650	Crochet, Lac du	-71,98579	47,21284	3					x	x	proscrit	zone populations naturelles ce qui demande plus d'effort pour la production d'individus, territoire éloigné et difficile d'accès
08299	Croissy, Lac	-72,1084	47,02419	13			x	x			proscrit	
25593	Cudos, Lac	-71,95536	47,2256	3	x		x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
07483	Cunningham, Lac	-71,88075	47,27951	23	x						proscrit	données de masse insuffisantes, sympatrie avec SAFO** seulement
25638	Cynos, Lac	-71,81264	47,15028	8				x		x	proscrit	
25661	Daglan, Lac	-71,92618	47,15802	3	x		x				proscrit	aucune donnée de prélèvement

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25616	Dagon, Lac	-71,88961	47,20542	10				x			x	proscrit	
34362	Défi, Lac	-72,06489	46,94523	3	x				x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
07401	Delaney, Lac	-71,9648	47,06148	47	x					x	x	proscrit	données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements, ensemencements non optimaux, efforts de conservation en 2009
07403	Delaney, Petit lac	-71,93	47,05	49						x	x	proscrit	ensemencements non optimaux, efforts de conservation en 2009
25684	Deleau, Lac	-71,95302	47,09335	21	x		x			x	x	proscrit	aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène
25447	Délié, Lac	-71,65315	47,18725	3	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
07350	Dessurault, Lac	-71,74615	47,18898	3				x	x			proscrit	
A2555	Diamant, Lac	-71,79511	47,29436	3	x			x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
25452	Doue, Lac	-71,73909	47,16611	1,1	x			x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
07385	Drucilla, Lac	-71,92487	47,18646	28				x	x			proscrit	
02522	Dubut, Lac	-71,89439	46,98969	10	x			x			x	proscrit	données de masse insuffisantes, lac acide et/ou déficience en oxygène
25620	Duff, Lac	-71,95053	47,20348	3						x	x	permis	SAFO de souche indigène zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
34353	Durocher, Lac	-72,06641	46,99354	4						x	x	proscrit	fera l'objet d'un projet de conservation
25440	Dyo, Lac	-71,68832	47,22346	3				x				proscrit	
07482	Éboulis, Lac	-71,87335	47,28326	16		x				x		proscrit	sympatrie avec SAFO** seulement
34361	Eden, Lac	-72,05115	46,94863	3	x			x				proscrit	aucune donnée de prélèvement

08306	Édithe, Lac	-72,01606	47,04499	21						x			x	permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
25742	Égry, Lac	-72,01706	47,1165	3										proscrit		
40091	Engomer, Lac	-71,85807	47,09249	3	x									proscrit		aucune donnée de prélèvement
07399	Épinette, Lac de l'	-71,94424	47,07301	8	x								x	proscrit		données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements, aménagements de conservation effectués
24453	Escala, Lac	-71,70025	47,15357	3	x									proscrit		aucune donnée de prélèvement
25546	Étain, Lac	-71,82866	47,31248	3	x									proscrit		aucune donnée de prélèvement
34358	Étangs, Lac des	-72,05444	46,97231	5									x	proscrit		
25595	Étoile, Lac de l'	-71,98141	47,22026	15									x	proscrit		zone d'intégrité génétique du plan d'action, potentiel d'omble chevalier
7484A	Étroit, Lac	-71,85835	47,28456	2									x	proscrit		
25482	Évangéline, Lac	-71,6944	47,07794	10									x	proscrit		
07479	Fairchild, Lac	-71,88042	47,30322	67									x	proscrit		données de masse insuffisantes, sympatrie avec SAFO** seulement
25660	Fanal, Lac du	-71,90817	47,15612	5	x									proscrit		aucune donnée de prélèvement
25628	Faux, Lac	-71,90401	47,19162	3									x	proscrit		
01031	Fénelon, Lac	-72,09905	47,03829	7									x	permis	SAFO	
25716	Fey, Lac	-71,75303	47,27362	3	x									proscrit		données de masse insuffisantes
25754	Fixem, Lac	-72,08889	47,00706	3	x								x	permis	SAFO	données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25694	Flat, Lac	-71,94138	47,08002	3									x	proscrit		

25651	Foch, Lac	-71,96842	47,2036	13					x		x	permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
40205	Fons, Lac	-71,85882	47,26084	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
40202	Forgé, Lac	-71,83899	47,2887	3	x			x		x		proscrit		aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène
25612	Fred, Lac	-71,95582	47,20834	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
25657	Froville, Lac	-71,92998	47,1706	3					x		x	permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
25471	Furiani, Lac	-71,56349	47,0842	8	x							proscrit		aucune donnée de prélèvement
25669	Gasteau, Lac	-71,98087	47,14275	3	x		x				x	proscrit		aucune donnée de prélèvement
25578	Gauré, Lac	-71,89014	47,2755	5	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
25460	Genest, Lac	-71,68973	47,11763	13	x						x	proscrit		aucune donnée de prélèvement
89229	Giguère, Ruisseau	-72,06796	46,9463	3				x				proscrit		
11501	Gordon, Lac	-72,04313	47,09832	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
07389	Gouat, Lac	-71,79971	47,11822	47						x		proscrit		
25677	Gouts, Lac	-71,99354	47,09733	3						x		proscrit		
08300	Grandbois, Lac	-72,11684	47,01534	34						x		proscrit		
02525	Gravel, Lac	-71,9883	46,97741	6							x	permis	SAFO	
25553	Grésin, Lac	-71,79296	47,30612	3				x	x			proscrit		
25594	Gruel, Lac	-71,96221	47,21678	5						x		permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action,

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25550	Jars, Lac	-71,842	47,3069	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
25626	Jelly, Lac	-71,87669	47,19595	13			x		x	proscrit	
02519	Joachim, Lac	-71,92477	47,00243	16					x	permis	SAFO et SAFX présence d'espèces compétitrices à SAFO
25753	Jogot, Lac	-72,09195	47,01138	18					x	permis	SAFO
07390	Jolicoeur, Lac	-71,76313	47,13125	34	x	x		x	x	proscrit	aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène
08305	Jumeau, Lac	-72,07323	47,04803	10			x		x	proscrit	
25642	Justian, Lac	-71,80427	47,14829	3		x				proscrit	
40089	Juvénat, Lac	-71,98608	47,10409	0,7	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
25600	Kafen, Lac	-71,87236	47,23502	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
25643	Kobold, Lac	-71,78242	47,14618	5			x	x		proscrit	
25692	Lafrance, Lac	-71,83838	47,07631	5	x	x			x	proscrit	données de masse insuffisantes
25552	Lagou, Lac	-71,82376	47,30398	16			x			proscrit	
34354	Laroche, Lac	-72,06596	46,98739	4					x	permis	SAFO
25687	Latour, Lac	-71,81869	47,10318	3	x	x			x	proscrit	aucune donnée de prélèvement
25462	Laval, Lac	-71,73196	47,11358	5	x	x			x	proscrit	aucune donnée de prélèvement
25637	Lavardin, Lac	-71,7989	47,16577	8				x	x	proscrit	
25748	Lavaré, Lac	-72,07266	47,03098	3	x				x	proscrit	données de masse insuffisantes
07484	Le Gardeur, Lac	-71,85615	47,29809	109		x				proscrit	données de masse insuffisantes, sympatrie avec SAFO** seulement
07349	Leclerc, Lac	-71,73093	47,20824	23			x	x		proscrit	
07354	Lelièvre, Lac	-71,68476	47,1411	13					x	permis	SAFO
25761	Lème, Lac	-72,08617	47,00472	3			x		x	proscrit	

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

08290	Levesque, Lac	-72,11489	47,03346	3				x		x	x	permis	SAFO	
25591	Lièvre, Lac du	-71,95138	47,23496	3		x						proscrit		
25579	Linctot, Lac	-71,86838	47,27476	10				x				proscrit		
25682	Lisse, Lac	-71,9681	47,09997	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
25670	Longley, Lac	-71,97727	47,13671	5					x		x	permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
25766	Lor, Lac	-72,00241	47,03541	3				x				proscrit		
25621	Lorrie, Lac	-71,90675	47,19634	3		x			x			proscrit		
25614	Lossier, Lac	-71,87671	47,21356	8					x		x	proscrit		situation pouvant influencer sur des plans d'eau où les ensemencements sont proscrits
25615	Lossier, Petit lac	-71,86873	47,21119	3	x						x	proscrit		données de masse insuffisantes
25759	Lostelno, Lac	-72,02519	47,00164	8	x		x					proscrit		données de masse insuffisantes
25590	Lou, Lac	-71,95613	47,23935	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
25644	Lozon, Lac	-71,83283	47,13702	5					x		x	proscrit		zone d'intégrité génétique du plan d'action
25655	Lozzi, Lac	-71,94047	47,18603	3				x				proscrit		
25662	Luceau, Lac	-71,94729	47,16201	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
40090	Lydia, Lac	-71,9919	47,10003	3	x			x				proscrit		données de masse insuffisantes
07378	MacStay, Lac	-71,84594	47,23994	57		x				x		proscrit		données de masse insuffisantes, sympatrie avec SAFO** seulement
25582	Magnet, Lac	-71,85491	47,26828	5	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
25717	Magoar, Lac	-71,76338	47,27122	3				x				proscrit		

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

07411	Mai, Lac	-71,88522	47,0079	5								permis	SAFO	
A2544	Malard, Lac du	-71,70955	47,18563	1,4	x				x	x		proscrit		données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements, ensemencements non optimaux
25556	Mancion, Lac	-71,83103	47,2973	5				x				proscrit		
06076	Marais, Lac des	-72,04	46,96	8	x		x		x		x	proscrit		aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène
25747	Marecot, Lac	-72,0545	47,04738	8				x			x	proscrit		
07379	Marguerite, Lac	-71,83676	47,232	70				x	x		x	proscrit		potentiel d'omble chevalier
25589	Marie-Victorin, Lac	-71,96191	47,23521	21					x		x	permis	SAFO de souche indigène	zone populations naturelles du plan d'action, ensemencement avec poissons de populations indigènes issues du même territoire
34351	Martin, Lac	-72,10732	46,98867	10				x			x	proscrit		
55704	Martinet, Lac	-72,0771	46,98858	3				x				proscrit		
07404	Masson, Lac	-71,99015	47,04468	21				x		x		proscrit		
34370	Mat, Lac	-72,00777	46,94878	5	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
07397	Maude, Lac	-71,96301	47,07768	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
07353	McKinney, Lac	-71,70795	47,14914	23	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
07352	McKinney, Petit lac	-71,703	47,15851	8	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
25559	Mel, Lac	-71,89048	47,29143	3				x				proscrit		
25623	Mende, Lac	-71,87159	47,20436	3	x						x	proscrit		aucune donnée de prélèvement
25586	Méron, Lac	-71,95237	47,24813	5	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
25646	Merpins, Lac	-71,75792	47,22498	3	x		x					proscrit		aucune donnée de prélèvement

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25466	Metz, Lac	-71,63	47,09	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
06079	Meule, Lac à la	-72,1309	46,96877	13			x		x	proscrit	
34350	Meule, Petit lac à la	-72,12258	46,96698	3			x		x	proscrit	
25455	Mialet, Lac	-71,63039	47,13936	5	x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
25544	Mijoux, Lac	-71,85712	47,31139	5	x	x				proscrit	données de masse insuffisantes
07412	Milieu, Lac du	-71,88163	47,01334	16					x	permis	SAFO et SAFX présence d'espèces compétitrices à SAFO
07485	Miraude, Lac	-71,7876	47,28226	13			x			proscrit	
55708	Miroir, Lac	-72,11024	46,96189	3	x	x			x	proscrit	données de masse insuffisantes
25445	Momas, Lac	-71,71195	47,18033	3	x			x	x	permis	SAFO données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25752	Monchel, Lac	-72,0996	47,01626	3					x	permis	SAFO
06072	Montre, Lac à la	-72,12091	46,97852	10		x	x			proscrit	
25433	Montret, Lac	-71,73384	47,24162	3		x	x			proscrit	
02532	Morasse, Lac	-71,95041	46,95768	13			x		x	proscrit	
02530	Morasse, Petit lac	-71,96135	46,96037	5			x			proscrit	
25439	Morton, Lac	-71,69415	47,23066	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
25604	Mouchin, Lac	-71,87261	47,22222	3				x	x	proscrit	proscrit en raison d'un projet de conservation
25603	Mouchin, Petit lac	-71,87424	47,22751	3	x	x			x	proscrit	aucune donnée de prélèvement
25631	Moulineau, Lac	-71,8434	47,19426	10					x	proscrit	
25467	Munitions, Lac des	-71,62836	47,07725	5			x		x	proscrit	
25548	Nages, Lac	-71,84396	47,30805	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
07396	Neiges, Petit lac des	-71,99657	47,08877	5			x	x		proscrit	
07383	Neilson, Lac	-71,78342	47,21247	80			x		x	proscrit	

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25580	Nessa, Lac	-71,88969	47,26985	5	x		x					proscrit	données de masse insuffisantes
25681	Nevers, Lac	-71,96609	47,10349	3	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
02526	No Good, Lac	-71,97385	46,97644	3	x			x			x	proscrit	aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène
08296	Noir, Lac	-72,12927	47,00906	3	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
25557	Nollen, Lac	-71,8093	47,29235	10						x		proscrit	
25558	Nollen, Petit lac	-71,80493	47,29092	3						x		proscrit	
25712	Nollet, Lac	-71,86134	47,25731	8						x		proscrit	
25671	Nomade, Lac du	-71,97346	47,13221	26							x	proscrit	
25635	Nosny, Lac	-71,8772	47,16936	16							x	proscrit	
25454	Nouic, Lac	-71,67954	47,15422	1,1	x		x					proscrit	données de masse insuffisantes
25664	Nourrains, Lac des	-71,98858	47,16396	3	x					x		proscrit	aucune donnée de prélèvement
25755	Novel, Lac	-72,09526	47,0028	3	x		x				x	proscrit	aucune donnée de prélèvement
07355	Olivier, Lac	-71,71358	47,12674	23							x	permis	SAFO
34373	Omble, Lac de l'	-72,00124	46,96152	8	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
34360	Orignal, Lac	-72,05375	46,9635	3	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
25555	Orlu, Lac	-71,80847	47,29869	3	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
25610	Oze, Lac	-71,82825	47,22396	3	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
25709	Palentin, Lac	-71,84483	47,26421	16							x	proscrit	zone d'intégrité génétique du plan d'action
25481	Panon, Lac	-71,71736	47,08138	3	x		x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
25743	Paquet, Lac	-72,02002	47,11407	5						x	x	proscrit	
07391	Pas de Poisson, Lac	-71,78	47,1	34						x	x	proscrit	données insuffisantes en raison des années influencées par des

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25608	Porri, Lac	-71,79803	47,2254	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
07407	Portage, Lac	-71,99711	47,01928	10			x			proscrit	
40113	Poses, Étang des	-71,88715	47,1949	1,4	x		x			proscrit	aucune donnée de prélèvement
25630	Poses, Lac	-71,88746	47,18647	3			x		x	proscrit	
25703	Préseau, Lac	-71,88166	47,02489	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
08303	Pussort, Lac	-72,0764	47,04077	16				x	x	proscrit	en contact avec le lac jumeau où il y a aménagement d'habitat et projet de conservation
25542	Querré, Lac	-71,88282	47,31054	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
25658	Rainure, Lac de la	-71,93849	47,17026	3			x	x		proscrit	
25758	Rante, Lac	-72,00782	47,00637	5			x			proscrit	
25442	Ravé, Lac	-71,68744	47,20878	3			x			proscrit	
25749	Recapet, Lac	-72,03807	47,02801	8			x			proscrit	
34347	Rely, Lac	-71,99212	47,00601	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
07400	Remise, Lac de la	-71,95734	47,07221	8	x	x			x	proscrit	aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène
02528	Renversi, Lac	-71,952	46,97143	18				x	x	proscrit	
25713	Ressan, Lac	-71,81455	47,25992	21			x	x		proscrit	
55706	Rigali, Lac	-72,10599	46,97377	3			x			proscrit	
25653	Robb, Lac	-71,95765	47,19177	3				x	x	proscrit	
06070	Roches, lac des	-72,0557	46,98941	16					x	permis	SAFO et SAFX présence d'espèces compétitrices à SAFO
34355	Roches, Petit lac des	-72,04969	46,98704	3					x	permis	SAFO
25738	Roland, Lac	-72,00121	47,15208	3	x	x				proscrit	aucune donnée de prélèvement
07405	Romuald, Lac	-71,93963	47,04094	5	x				x	permis	SAFO données insuffisantes en raison des années

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25468	Savane, Lac	-71,70507	47,05363	12				x					proscrit	
25700	Saverne, Lac	-71,92772	47,04115	5					x		x	x	permis	SAFO
07395	Sec, Lac	-71,88111	47,00333	5								x	permis	SAFO
25654	Seul, Lac	-71,97051	47,19085	3	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
40064	Seur, Lac	-71,72036	47,1255	3	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement, lac acide et/ou déficience en oxygène
02520	Sirois, Lac	-71,89112	47,00889	47								x	permis	SAFO et SAFX
02518	Soixante Arpents, lac des	-71,97409	47,0087	83						x		x	proscrit	présence d'espèces compétitrices à SAFO
08304	Soixante, Lac	-72,05828	47,03905	44		x				x		x	proscrit	superficie jugée trop importante pour que l'ensemencement soit rentable
07380	Sorcis, Lac	-71,86352	47,22511	39				x		x			proscrit	
34367	Swamps, Deuxième étang des	-72,02753	46,9484	1,1	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
06078	Swamps, Lac des	-72,02073	46,95346	21	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
34366	Swamps, Premier étang des	-72,01892	46,94268	3	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
34369	Swamps, Quatrième étang des	-72,02611	46,95152	13	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
34368	Swamps, Troisième étang des	-72,02925	46,95031	0,5	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
07358	Talayarde du Sud, Lac	-71,72076	47,06309	13					x			x	proscrit	
07351	Talayarde, Lac	-71,73682	47,16161	10				x		x			proscrit	
25714	Talleva, Lac	-71,80649	47,25481	23				x				x	proscrit	
40085	Tee, Lac	-71,9226	47,23184	3	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement
34352	Termont, Étang	-72,07074	46,99745	0,5	x			x					proscrit	aucune donnée de prélèvement

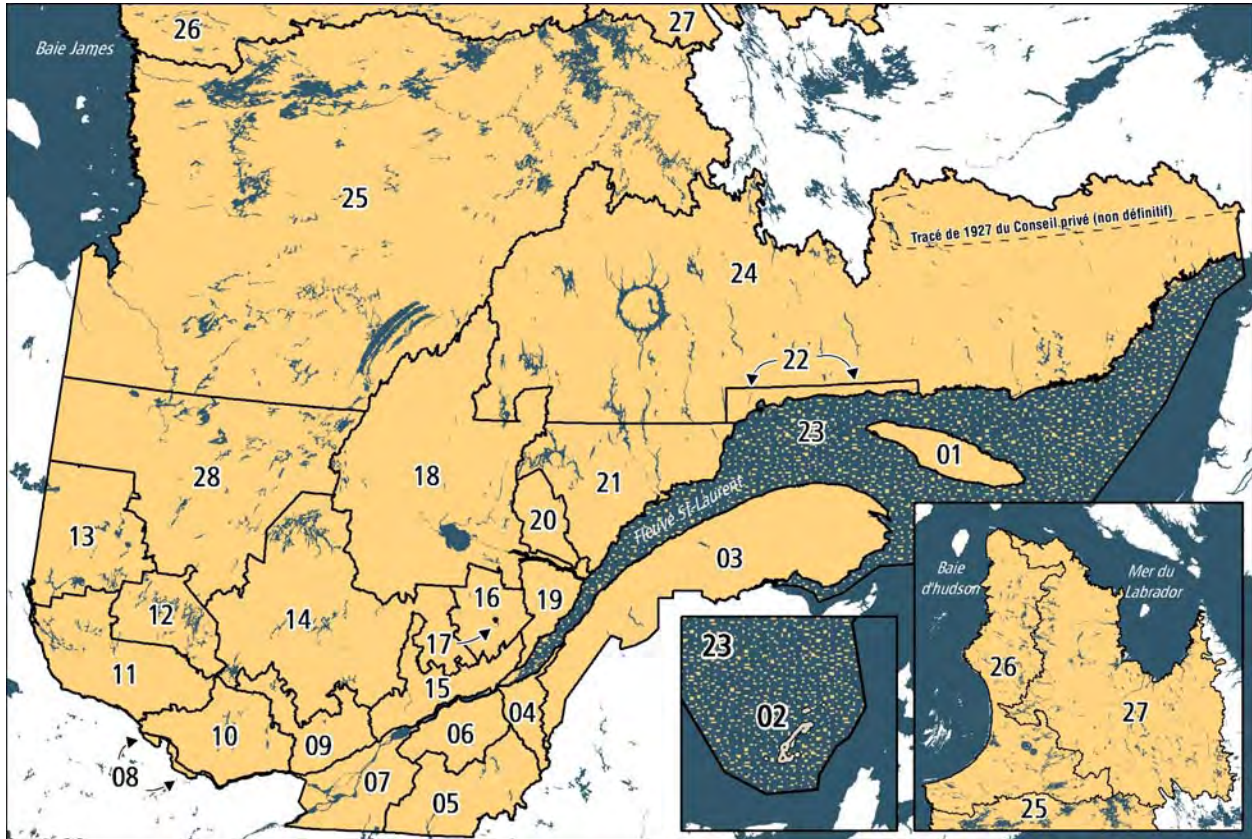
MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25756	Termont, Lac	-72,06072	47,00293	5				x		x	proscrit		projet de conservation
34357	Tessier, Deuxième lac	-72,0125	46,98466	13	x					x	permis	SAFO et SAFX	présence d'espèces compétitrices
02517	Tessier, Petit lac	-71,99177	46,99673	3	x		x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
06071	Tessier, Premier lac	-72,02545	46,98168	16					x		permis	SAFO et SAFX	présence d'espèces compétitrices
34359	Tête de Jument, Étang de la	-72,04635	46,96945	3	x				x		permis	SAFO	subit les effets des ensemencements du lac de la Tête de Jument puisqu'ils sont connectés
06075	Tête de Jument, Lac de la	-72,0378	46,96997	10	x			x		x	permis	SAFO	données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25605	Tête Rouge, Lac	-71,86209	47,21509	5				x		x	proscrit		zone d'intégrité génétique du plan d'action
25461	Thil, Lac	-71,61607	47,11852	3	x	x					proscrit		aucune donnée de prélèvement
7484B	Tonti, Lac	-71,86395	47,27955	2				x			proscrit		zone d'intégrité génétique du plan d'action
25622	Torcé, Lac	-71,87935	47,20384	3	x					x	proscrit		aucune donnée de prélèvement
25597	Tortillé, Lac	-71,89972	47,24082	16			x				proscrit		
40065	Tortu, Lac	-71,63761	47,06884	4,9	x		x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
25686	Touzin, Lac	-71,86597	47,09136	10			x	x			proscrit		
25673	Valleron, Lac	-71,99043	47,12332	3					x		proscrit		
25708	Valros, Deuxième lac	-71,88314	47,26361	3	x		x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
25710	Valros, Lac	-71,87135	47,26059	3	x		x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
07410	Vase, Lac à la	-71,91485	47,01875	3					x	x	proscrit		
25541	Verjon, Lac	-71,86116	47,31323	3	x		x				proscrit		aucune donnée de prélèvement
25470	Vern, Lac	-71,62724	47,06469	3	x		x				proscrit		aucune donnée de prélèvement

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec Batiscan-Neilson 2013-2023

25701	Vertus, Lac	-71,97884	47,02918	3	x				x	proscrit	aucune donnée de prélèvement	
25479	Viabon, Lac	-71,66168	47,10145	3	x					proscrit	aucune donnée de prélèvement	
25741	Vic, Lac	-72,02125	47,12596	3	x					proscrit	aucune donnée de prélèvement	
25739	Victoire, Lac de la	-72,00912	47,13973	5	x					proscrit	aucune donnée de prélèvement	
40215	Vingt-Cinq, Lac	-72,13173	47,02023	5				x	x	proscrit		
25606	Vizos, Lac	-71,77646	47,24019	3	x					proscrit	aucune donnée de prélèvement	
25611	Waben, Lac	-71,81789	47,21961	3				x	x	proscrit		
25740	Walter, Lac	-72,00158	47,13787	8			x	x		proscrit		
07381	William, Lac	-71,93357	47,2186	34		x			x	proscrit	sympatrie avec SAFO seulement	
25435	Yolet, Lac	-71,73287	47,23398	3	x					proscrit	aucune donnée de prélèvement	
				ENSEMENCEMENT INTERDIT		333		86 %				
				ENSEMENCEMENT PERMIS		55		14 %				

ANNEXE 2 : Zones aquacoles



ANNEXE 3 : Catégories d’ensemencement

Ensemencements de conservation

Les ensemencements de conservation visent à repeupler un milieu aquatique dans lequel une population de poissons a été gravement bouleversée par une perturbation, une détérioration ou une destruction de son habitat, une surexploitation par la pêche, le déversement de produits toxiques ou l’introduction d’espèces compétitrices ou prédatrices, etc.

Avant de faire un ensemencement de conservation, la cause du bouleversement doit être identifiée et corrigée, et des mesures doivent avoir été prises pour empêcher que la situation problématique ne se répète.

– *Ensemencement de sauvegarde*

L’ensemencement de sauvegarde a comme objectif d’éviter la disparition d’une population particulière de poisson. Ce type d’ensemencement est requis lorsque le nombre de reproducteurs est trop faible pour que la population se rétablisse par elle-même.

– *Ensemencement de repeuplement*

L’ensemencement de repeuplement vise à rétablir une population, dans un temps donné, de façon à ce qu’elle se rapproche le plus possible de ce qu’elle était avant le bouleversement et qu’elle puisse se maintenir ensuite sans apport extérieur.

– *Ensemencement de réintroduction*

L’ensemencement de réintroduction répond au même objectif que l’ensemencement de repeuplement sauf que la population d’origine n’est plus présente dans le plan d’eau au moment de l’ensemencement. Les ensemencements destinés à restaurer un plan d’eau à la suite d’un empoisonnement font aussi partie de cette catégorie.

Ensemencements de mise en valeur

Les ensemencements de mise en valeur visent à augmenter l'offre de pêche.

– *Ensemencement d'introduction*

L'ensemencement d'introduction vise à établir une espèce dans un milieu aquatique où elle est historiquement absente.

– *Ensemencement de soutien*

L'ensemencement de soutien a pour but d'augmenter ou de maintenir une population apte à se perpétuer, mais qu'un habitat déficient ou une pression de pêche trop forte empêche de s'accroître et de se maintenir à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins de la pêche sportive.

– *Ensemencement de dépôt-retrait*

L'ensemencement de type dépôt-retrait vise uniquement à fournir à court terme aux pêcheurs sportifs des poissons d'une taille intéressante déposés dans un lac ou dans un cours d'eau.

– *Ensemencement de dépôt-croissance-retrait*

L'ensemencement de dépôt-croissance-retrait a pour objectif de répondre aux besoins de la pêche sportive à moyen terme. Les poissons ensemencés bénéficient d'une période de croissance variable selon leur stade de développement lors de l'ensemencement. L'habitat doit assurer leur survie tout au long de l'année.

ANNEXE 4 : Grille décisionnelle pour l’ensemencement d’un plan d’eau avec de l’omble de fontaine

